

## ÉTAT DES LIEUX CONCERNANT LES LIMITES TERRITORIALES DU GRAND MONTRÉAL

## DANS CE NUMÉRO

- 1 Les régions métropolitaines et leur découpage géographique
- 2 De régions métropolitaines fonctionnelles à régions métropolitaines politiques et administratives
- 3 Le découpage géographique de la RMR de Montréal : état de la situation et modifications pouvant potentiellement être apportées à court ou à moyen terme
- 4 Synthèse des résultats concernant le degré d'intégration métropolitaine des municipalités adjacentes à la RMR et des municipalités de la RMR hors CMM.



Pour consulter ce numéro des *Cahiers métropolitains* en format PDF, visiter la section « Publications » de l'Observatoire Grand Montréal de la CMM.

Pour tout renseignement additionnel, communiquer avec :  
Philippe Rivet  
Politiques et interventions de développement  
514 350-2550  
philippe.rivet@cmm.qc.ca

Crédit photos: CMM

ISSN 1925-2072 (en ligne)  
ISSN 1925-2064 (imprimé)  
Dépôt légal: juin 2014  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

# TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES CARTES	2
LISTE DES FIGURES	2
GLOSSAIRE	3
<b>INTRODUCTION</b>	<b>5</b>
<b>FAITS SAILLANTS</b>	<b>6</b>
<b>PREMIÈRE PARTIE</b>	
<b>Les régions métropolitaines et leur découpage géographique</b>	<b>9</b>
1.1 De ville à région métropolitaine	10
1.2 La délimitation des régions métropolitaines fonctionnelles	11
1.2.1 Les régions métropolitaines de recensement canadiennes	11
1.2.2 Les <i>Metropolitan Statistical Areas</i> étasuniennes	12
1.2.3 Les régions métropolitaines de l'Union européenne	14
<b>DEUXIÈME PARTIE</b>	
<b>De régions métropolitaines fonctionnelles à régions métropolitaines politiques et administratives</b>	<b>17</b>
2.1 Le degré d'adéquation entre le territoire des régions métropolitaines fonctionnelles et le territoire d'intervention des organismes de planification métropolitaine	18
2.2 La région métropolitaine de recensement comme territoire de base à la délimitation de la CMM	21
<b>TROISIÈME PARTIE</b>	
<b>Le découpage géographique de la RMR de Montréal : état de la situation et modifications pouvant potentiellement être apportées à court ou à moyen terme</b>	<b>25</b>
3.1 La règle du noyau	27
3.2 La règle du navettage dans le sens normal	29
3.3 La règle du navettage à contresens	32
3.4 La règle de la contiguïté spatiale	34
3.5 La règle de la comparabilité historique	34
3.6 La règle de l'ajustement manuel	36
3.7 La règle de la fusion entre une AR et une RMR	36
<b>QUATRIÈME PARTIE</b>	
<b>Synthèse des résultats concernant le degré d'intégration métropolitaine des municipalités adjacentes à la RMR et des municipalités de la RMR hors CMM</b>	<b>39</b>
4.1 Municipalités adjacentes à la RMR	40
4.2 Municipalités de la RMR hors CMM	42
<b>ANNEXE</b>	<b>45</b>

## LISTE DES CARTES

Carte 1:	Régions métropolitaines de recensement canadiennes, 2011	12
Carte 2:	<i>Metropolitan Statistical Areas</i> étasuniennes, 2013	13
Carte 3:	Régions métropolitaines de l'Union européenne, 2013	15
Carte 4:	Découpage géographique de la CMM et de la RMR de Montréal	22
Carte 5:	Évolution des limites géographiques de la RMR de Montréal entre les recensements 1956 et 2011	26
Carte 6:	Noyau, noyaux secondaires et autres centres de population de la RMR de Montréal, 2011	28
Carte 7:	Proportion de la population active occupée qui navette vers le noyau de délimitation de la RMR de Montréal, 2011	30
Carte 8:	Proportion de la population active occupée qui navette vers l'un des noyaux de délimitation secondaires de la RMR de Montréal, 2011	31
Carte 9:	Proportion de la population active occupée par lieu de travail qui demeure dans le noyau de délimitation de la RMR de Montréal, 2011	33
Carte 10:	Municipalités ne répondant à aucune des règles d'intégration à la RMR autre que celle de la comparabilité historique, 2011	35
Carte 11:	Déplacements dans les deux sens entre le noyau de délimitation de la RMR de Montréal et les AR adjacentes, exprimés en pourcentage de la population active occupée demeurant dans chacune de ces AR, 2011	37

## LISTE DES FIGURES

Figure 1:	Proportion de la population mondiale demeurant en milieu rural ou urbain et demeurant dans une région métropolitaine d'un million et plus d'habitants	10
Figure 2:	Population totale dans les trois régions métropolitaines de recensement canadiennes de deux millions et plus d'habitants, 2011	12
Figure 3:	Population totale dans les 31 <i>Metropolitan Statistical Areas</i> de deux millions et plus d'habitants, 2013	14
Figure 4:	Population totale dans les 30 régions métropolitaines de l'Union européenne de deux millions et plus d'habitants, 2012	15
Figure 5:	Quelques organismes nord-américains de planification métropolitaine	19
Figure 6:	Découpage géographique de régions métropolitaines fonctionnelles et de territoires d'intervention d'organismes de planification métropolitaine: le cas des régions de Portland, de Chicago, de Minneapolis et de Québec	20
Figure 7:	La règle du navettage dans le sens normal	29
Figure 8:	La règle du navettage à contresens	32
Figure 9:	La règle de la contiguïté spatiale	34
Figure 10:	Quelques données sur l'agglomération de recensement de Saint-Jean-sur-Richelieu	40
Figure 11:	Quelques données sur les municipalités adjacentes à la RMR de Montréal qui présentent les taux de navettage en sens normal les plus élevés	41
Figure 12:	Quelques données sur les municipalités de la RMR de Montréal situées à l'extérieur des limites de la CMM	43

# GLOSSAIRE

## Quelques unités territoriales de Statistique Canada

**Agglomération de recensement :** une *agglomération de recensement* (AR) est formée d'une ou de plusieurs municipalités adjacentes situées autour d'un *centre de population*, appelé le *noyau*. Une AR doit avoir un noyau dont la population totale compte au moins 10 000 habitants. Pour être incluses dans une AR, les municipalités adjacentes au noyau doivent avoir, avec celui-ci, un degré d'intégration élevé lequel est déterminé par le pourcentage de navetteurs établi d'après les données sur le lieu de travail du recensement précédent. Si la population d'une AR atteint 100 000 habitants et que celle de son noyau atteint 50 000 habitants, l'AR devient une région métropolitaine de recensement (RMR) (voir définition ci-dessous).

**Centre de population :** un *centre de population* est une unité géographique qui présente une concentration démographique d'au moins 1 000 habitants et une densité de population de 400 habitants ou plus au kilomètre carré. Tout territoire situé à l'extérieur des centres de population est classé dans la catégorie *région rurale*. Les unités territoriales de base pour la délimitation des centres de population sont les îlots de diffusion. Une région métropolitaine de recensement (RMR) regroupe généralement plusieurs *centres de population*, dont le plus important est appelé le *noyau*.

**Îlot de diffusion :** un *îlot de diffusion* (ID) est un territoire dont tous les côtés sont délimités par des rues et/ou des limites de régions géographiques normalisées. L'îlot de diffusion est la plus petite unité géographique pour laquelle les chiffres de population et des logements sont diffusés. Ils sont utilisés pour la délimitation des *centres de population*.

**Noyau :** le *noyau* est le *centre de population* d'une *région métropolitaine de recensement* (RMR) ou d'une *agglomération de recensement* (AR) dont la population est la plus élevée et autour duquel une RMR ou une AR est délimitée. Le noyau doit avoir une population d'au moins 50 000 habitants lorsqu'il s'agit d'une RMR, et d'au moins 10 000 habitants lorsqu'il s'agit d'une AR.

**Noyau secondaire :** le *noyau secondaire* est un *centre de population* situé à l'intérieur d'une RMR et dont la population est d'au moins 10 000 habitants. Généralement, un noyau secondaire est l'ancien noyau d'une AR qui a été fusionné à une RMR par la suite. Une RMR regroupe un seul noyau, mais peut regrouper plus d'un noyau secondaire.

**Noyau de délimitation :** le *noyau de délimitation* désigne une ou plusieurs municipalités dont au moins 75 % de la population réside dans le noyau. C'est le noyau de délimitation, et non le noyau, qui est utilisé comme cible pour calculer le navettage en sens normal et le navettage à contresens.

**Noyau de délimitation secondaire :** un *noyau de délimitation secondaire* désigne une ou plusieurs municipalités dont au moins 75 % de la population réside dans le noyau secondaire. Le ou les *noyaux de délimitation secondaires* d'une RMR servent de cibles afin de calculer le navettage en sens normal et le navettage à contresens.

**Région métropolitaine de recensement :** une *région métropolitaine de recensement* (RMR) est formée d'une ou de plusieurs municipalités adjacentes situées autour d'un centre de population, appelé le *noyau*. Une RMR doit avoir une population totale d'au moins 100 000 habitants et son noyau doit compter au moins 50 000 habitants. Pour être incluses dans une RMR, les autres municipalités adjacentes au noyau doivent avoir, avec le noyau, un degré d'intégration élevé lequel est déterminé par le pourcentage de navetteurs établi d'après les données du recensement précédent sur le lieu de travail.

**Subdivision de recensement :** les *subdivisions de recensement* (SDR) sont les unités géographiques qui correspondent aux municipalités.

Source : Toutes les notions et les définitions sont tirées du *Dictionnaire du recensement 2011* de Statistique Canada.



## INTRODUCTION

La Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) fait partie des instances de planification nord-américaine ayant compétence à l'échelle de la région métropolitaine. Ce type de région se caractérise par la présence d'une ville-centre à forte densité de population et d'emplois, entourée d'un certain nombre de collectivités locales qui, ensemble, forment un bassin d'emploi relativement autonome. Le Canada et les États-Unis comptent 34 de ces grandes régions métropolitaines dont la population excède les deux millions d'habitants.

Le territoire de la CMM correspond, à quelques exceptions près, au territoire de la région métropolitaine de recensement (RMR) délimité par Statistique Canada à partir de critères quantitatifs liés principalement à l'intensité du navettage domicile-travail. Le *Livre blanc sur la réorganisation municipale* ayant mené à la création de la CMM, en 2001, soulignait que :

*[...] C'est à l'échelle des régions métropolitaines de recensement (RMR) [...] que se posent de la façon la plus aiguë les problèmes de la congestion des artères, des coûts de l'urbanisation, des conditions favorables à la prospérité économique, de l'équité du financement des grands équipements, de la responsabilité sociale face à la pauvreté en milieu urbain, de l'équilibre du développement.*

Le présent cahier, le quatrième de la collection des *Cahiers métropolitains*, se penche sur la question du découpage géographique de la région métropolitaine de recensement (RMR) de Montréal, sur lequel s'appuient les limites de la CMM. Les objectifs principaux de ce cahier sont, d'une part, d'offrir un éclairage sur la méthode utilisée afin de délimiter les régions métropolitaines et, d'autre part, d'identifier les municipalités adjacentes à la RMR de Montréal qui présentent les liens les plus forts avec la région métropolitaine en termes de navettage et qui, à la lumière des règles de délimitation des régions métropolitaines de Statistique Canada, pourraient être intégrées à la RMR de Montréal par Statistique Canada à court ou à moyen terme.

La première partie consiste en une mise en contexte concernant la question de la délimitation des régions métropolitaines. Après y avoir présenté brièvement le concept de région métropolitaine et l'importance grandissante de ces régions comme milieu de vie, nous nous attarderons aux méthodes menant à leur délimitation au Canada, aux États-Unis et en Europe.

Dans la deuxième partie est abordée la question du degré d'adéquation entre les limites territoriales des régions métropolitaines nord-américaines, telles que définies par les agences statistiques, et les limites territoriales des organismes de planification métropolitaine. Nous nous pencherons ensuite plus spécifiquement sur le cas du Grand Montréal en examinant les différences entre le découpage géographique de la région métropolitaine dite fonctionnelle, qu'est la RMR de Montréal, et la région métropolitaine politique et administrative, qu'est la CMM.

Dans la troisième partie, à la lumière des règles de délimitation des RMR de Statistique Canada, nous examinons le degré d'intégration métropolitaine des municipalités adjacentes à la RMR. Cet examen est réalisé principalement à partir de données sur les déplacements domicile-travail issues de l'*Enquête nationale auprès des ménages 2011* de Statistique Canada, et permettra d'identifier les municipalités les plus susceptibles d'être intégrées, à court ou à moyen terme, au territoire de la RMR de Montréal.

En plus d'examiner les municipalités adjacentes à la RMR, nous porterons une attention particulière au degré d'intégration métropolitaine des dix municipalités de la RMR de Montréal qui ne font pas partie de la CMM, soit les municipalités de Saint-Jérôme, de Saint-Zotique, des Coteaux, de Coteau-du-Lac, de Gore, de Saint-Colomban, de Saint-Placide, de L'Épiphanie (ville) et de L'Épiphanie (paroisse).

Enfin, dans la quatrième partie, une synthèse des résultats sera présentée.

# FAITS SAILLANTS

## LE DEGRÉ D'ADÉQUATION ENTRE LE TERRITOIRE DES RÉGIONS MÉTROPOLITAINES FONCTIONNELLES ET LE TERRITOIRE D'INTERVENTION DES ORGANISMES DE PLANIFICATION MÉTROPOLITAINE

- Le territoire d'intervention des organismes de planification métropolitaine présente rarement une adéquation parfaite avec le territoire de leur région métropolitaine fonctionnelle, délimité par des critères statistiques.

En Amérique du Nord, le Grand Montréal figure parmi les régions métropolitaines où cette adéquation entre le territoire d'intervention de son organisme de planification métropolitaine (la CMM) et le territoire de sa région fonctionnelle (la RMR de Montréal) est la plus forte.

## LE DEGRÉ D'INTÉGRATION MÉTROPOLITAINE DES MUNICIPALITÉS ADJACENTES À LA RMR DE MONTRÉAL

À la lumière des données 2011 de Statistique Canada :

- Bien que certaines municipalités adjacentes à la RMR de Montréal présentent des taux de navettage vers la région métropolitaine relativement élevés, aucune d'entre elles n'atteint le seuil de navettage de **50%** vers le noyau urbain de la région.

Les municipalités de Saint-Clet (MRC de Vaudreuil-Soulanges) et de Saint-Lin-Laurentides (MRC de Montcalm) sont les municipalités adjacentes à la RMR qui présentent les taux de navettage en sens normal les plus élevés, soit de respectivement **46,3%** et **45,7%**. Elles pourraient, à moyen terme, être intégrées à la RMR. Les autres municipalités adjacentes à la RMR présentant les taux de navettage en sens normal les plus élevés sont Très-Saint-Rédempteur (**41,2%**), Saint-Roch-de-l'Achigan (**39,4%**), Saint-Marc-sur-Richelieu (**38,2%**), Saint-Calixte (**37,6%**) et Marieville (**36,7%**).

- Aucune municipalité adjacente à la RMR de Montréal n'atteint le seuil de navettage à contresens de **25%** avec le noyau urbain de la région métropolitaine.

Les municipalités de Saint-Rémi (MRC des Jardins-de-Napierville), de Marieville (MRC de Rouville) et de Rigaud (MRC de Vaudreuil-Soulanges) sont les municipalités adjacentes à la RMR qui présentent les taux de navettage à contresens les plus élevés, soit de respectivement **18,4%**, **17,5%** et **15,3%**.

- Saint-Jean-sur-Richelieu pourrait être intégrée à la RMR de Montréal, à court ou moyen terme, en fonction de la règle de fusion d'une agglomération de recensement (AR) à une RMR adjacente. Toutefois, cette municipalité présente un taux de navettage vers le noyau urbain de la RMR relativement faible (**28,7 %**), tout comme l'est son taux de navettage à contresens (**11,6 %**).

## LE DEGRÉ D'INTÉGRATION MÉTROPOLITAINE DES DIX MUNICIPALITÉS DE LA RMR QUI NE FONT PAS PARTIE DE LA CMM

À la lumière des données 2011 de Statistique Canada :

- La municipalité de Saint-Jérôme présente un degré d'intégration métropolitaine relativement faible. Son taux de navettage en sens normal vers le noyau de la RMR n'est que de **24,1 %** et son taux de navettage à contresens n'est que de **12,8 %**. Cette municipalité a toutefois été intégrée à la RMR en 1996 en fonction de la règle de fusion entre une AR et une RMR.
- Les municipalités de Coteau-du-Lac, de Saint-Zotique et des Coteaux présentent également un degré d'intégration métropolitaine peu élevé en termes de navettage en sens normal et de navettage à contresens. En effet, le taux de navettage en sens normal vers le noyau de la RMR pour chacune de ces municipalités est de respectivement **39,5 %**, **36,5 %** et **35,7 %** et le taux de navettage à contresens pour chacune d'elles est de respectivement **13,9 %**, **19,7 %** et **14,8 %**. Ces municipalités, qui constituent le noyau secondaire des Coteaux, ont toutefois été intégrées à la RMR en 2006 en fonction de la règle de fusion entre une AR et une RMR.
- Bien qu'elles fassent partie de la RMR, les municipalités hors CMM de Gore, de Saint-Colomban, de Saint-Placide et de Lavaltrie n'atteignent plus les seuils de navettage vers le noyau requis pour être intégrées à la RMR. Statistique Canada les conserve au sein de la RMR de Montréal en fonction de la règle de la comparabilité historique, qui stipule qu'une fois intégrée à une RMR, une municipalité ne peut plus en être exclue. Dans le cas de Lavaltrie, toutefois, le taux de navettage en sens normal vers le noyau de délimitation de la RMR est à peine sous le seuil requis, à **49,2 %**.
- La paroisse et la ville de L'Épiphanie sont les deux municipalités de la RMR non intégrées à la CMM qui présentent les plus forts taux de navettage vers le noyau urbain de la région métropolitaine, soit respectivement de **57,6 %** et **56,2 %**.







## PREMIÈRE PARTIE

### Les régions métropolitaines et leur découpage géographique

- 1.1 De ville à région métropolitaine
- 1.2 La délimitation des régions métropolitaines fonctionnelles
  - 1.2.1 Les régions métropolitaines de recensement canadiennes
  - 1.2.2 Les *Metropolitan Statistical Areas* étasuniennes
  - 1.2.3 Les régions métropolitaines de l'Union européenne

# PREMIÈRE PARTIE

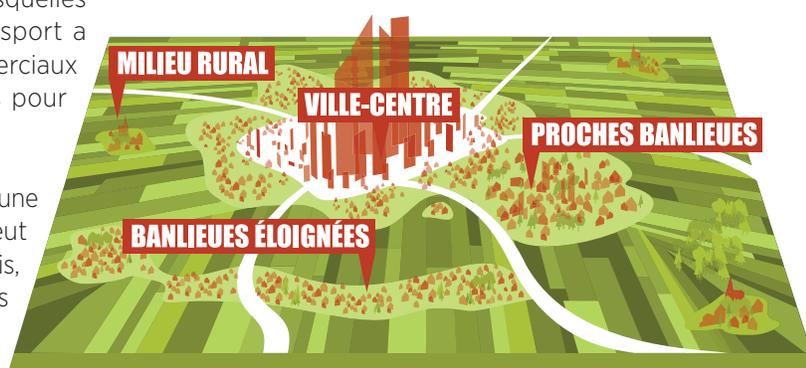
## Les régions métropolitaines et leur découpage géographique

### 1.1 De ville à région métropolitaine

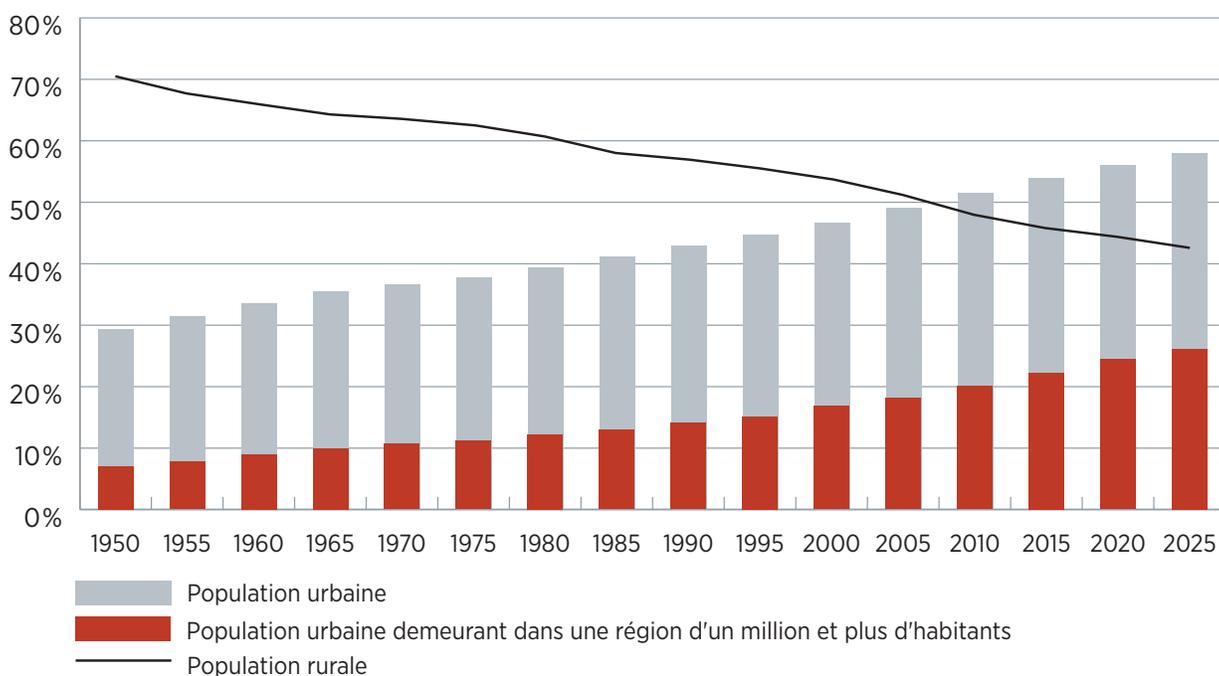
Avec l'accélération de l'urbanisation et du processus de suburbanisation, les grandes villes sont aujourd'hui au cœur de régions dites « métropolitaines », à forte concentration de population, dans lesquelles le développement d'infrastructures de transport a favorisé l'intensification des échanges commerciaux et l'augmentation des distances effectuées pour les déplacements domicile-travail.

Il n'existe pas de définition unique de ce qu'est une région métropolitaine, et leur délimitation peut varier selon la méthodologie employée. Toutefois, de façon générale, on s'entend pour dire qu'elles sont composées d'une ou, dans certains cas, de quelques villes-centres à forte densité

d'emplois et de population entourées d'espaces à caractère plus rural et de collectivités locales à vocation principalement résidentielle et au développement souvent plus récent, généralement désignées sous le vocable de « banlieue ». Ces différents espaces forment ensemble un bassin d'emploi relativement autonome où la majeure partie de la population habite et travaille.



**FIGURE 1:** Proportion de la population mondiale demeurant en milieu rural ou urbain et demeurant dans une région métropolitaine d'un million et plus d'habitants



Source: Nations Unies (2012), *World Urbanization Prospects: The 2011 Revision*. Traitement: CMM, 2014.

Selon les dernières données compilées par le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, on estime qu'en 2010, 20 % de la population mondiale demeurait dans une région métropolitaine<sup>1</sup> d'un million et plus d'habitants. Cette proportion était de 7 % en 1950. Le nombre de régions métropolitaines dont la population est d'un million d'habitants et plus se chiffrait à environ 75, en 1950, alors que 60 ans plus tard, on en comptait tout près de 500 à travers le monde.

## 1.2 La délimitation des régions métropolitaines fonctionnelles

Les régions métropolitaines sont des territoires où l'on retrouve une forte interrelation entre le noyau urbain central de la région et les localités adjacentes, qui forment ensemble un vaste bassin d'emploi relativement autonome. Elles sont généralement délimitées à l'aide d'un ensemble de critères de nature quantitative et peuvent intégrer, selon la méthodologie utilisée, un nombre plus ou moins important de localités.

Plusieurs agences statistiques délimitent géographiquement les régions métropolitaines de leur pays respectif. Ces régions servent de territoire de référence pour la compilation de données, mais peuvent également être utilisées comme territoire de référence pour l'élaboration de certains programmes et, éventuellement, pour la mise en place d'organismes à vocation métropolitaine.

La section qui suit présente brièvement les méthodes utilisées pour délimiter les régions métropolitaines au Canada, aux États-Unis et dans l'Union européenne.

### 1.2.1 Les régions métropolitaines de recensement canadiennes

Au Canada, les régions métropolitaines de recensement (RMR) sont délimitées par Statistique Canada. C'est dans le cadre du recensement de 1941 que Statistique Canada a, pour la première fois, défini les régions métropolitaines : on parlait alors de « grandes villes ». Il s'agissait de villes comptant au moins 50 000 habitants et comportant des municipalités satellites qui avaient des liens économiques étroits avec la ville centrale. L'expression « région métropolitaine de recensement » a fait son apparition avec le recensement de 1951. Tout comme

pour le recensement de 1941, la RMR est alors définie comme étant constituée d'une ville comptant au moins 50 000 habitants ainsi que de parties de municipalités de banlieue ayant des liens économiques, sociaux et géographiques étroits avec la ville centrale. La population d'une RMR devait être d'au moins 100 000 habitants. Après différents changements méthodologiques au cours des années, la méthodologie établie pour le recensement de 1976 est demeurée la même, pour l'essentiel, jusqu'au dernier recensement, en 2011<sup>2</sup>.

Statistique Canada définit actuellement les RMR de la façon suivante :

*Une région métropolitaine de recensement (RMR) est formée d'une ou de plusieurs municipalités adjacentes situées autour d'un centre de population (aussi appelé le noyau). Une RMR doit avoir une population totale d'au moins 100 000 habitants et son noyau doit compter au moins 50 000 habitants. Pour être incluses dans une RMR, les autres municipalités adjacentes doivent avoir un degré d'intégration élevé avec le noyau, lequel est déterminé par le pourcentage de navetteurs établi d'après les données du recensement précédent sur le lieu de travail.*

Au total, sept critères servent à déterminer si une municipalité peut être intégrée à une région métropolitaine. Ceux-ci seront détaillés dans la troisième partie du cahier.

Le Canada comptait, lors du recensement de 2011, 33 RMR délimitées à partir des données du recensement de 2006. Il s'agit du même nombre de RMR que l'on retrouvait cinq ans plus tôt, mais de six de plus qu'en 2001. Ces 33 RMR sont situées, pour la majorité, au sud du pays, souvent à quelques dizaines de kilomètres de la frontière avec les États-Unis.

Parmi les RMR canadiennes, cinq sont situées au Québec ; il s'agit des RMR de Montréal (3 824 221 habitants), de Québec (765 706 habitants), de Sherbrooke (201 890 habitants), de Saguenay (157 790 habitants) et de Trois-Rivières (151 773 habitants), et une RMR, soit Ottawa-Gatineau (1 236 324 habitants), partage son territoire entre le Québec et l'Ontario.

<sup>1</sup> Le Département des affaires économiques et sociales (DAES) des Nations Unies utilise le terme *agglomérations urbaines* pour référer au concept de région métropolitaine. Les agglomérations urbaines telles que définies par le DAES sont composées d'une grande ville centrale et de ses banlieues ou territoires adjacents à forte densité de population.

<sup>2</sup> PUDERER (2008). « Définition et mesure des régions métropolitaines : comparaison entre le Canada et les États-Unis ». *Série de documents de travail de la géographie*. Statistique Canada. 31 p.

## CARTE 1: Régions métropolitaines de recensement canadiennes, 2011

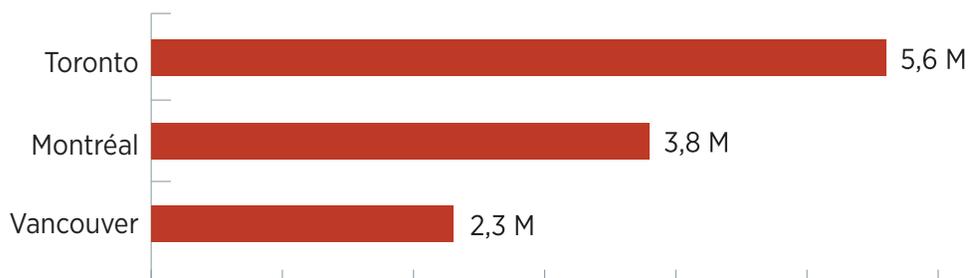


Source: Statistique Canada, *Recensement de la population 2011*. Traitement: CMM, 2014.

La population varie grandement d'une RMR à l'autre; elle passe de 119 000 habitants, dans la RMR de Peterborough, à 5 583 000 habitants, dans la RMR

de Toronto. Cette dernière ainsi que les RMR de Montréal et de Vancouver sont les seules à présenter une population de deux millions et plus d'habitants.

FIGURE 2: Population totale dans les trois régions métropolitaines de recensement canadiennes de deux millions et plus d'habitants, 2011



Source: Statistique Canada, *Recensement de la population 2011*. Traitement: CMM 2014.

### 1.2.2 Les Metropolitan Statistical Areas étasuniennes

Aux États-Unis, les *Metropolitan Statistical Areas* (MSA) sont les régions métropolitaines définies par l'Office of Management and Budget et utilisées comme régions statistiques par le U.S. Census Bureau. Tout comme au Canada, le concept général de la région métropolitaine réfère à une région comportant un important noyau de population et des collectivités adjacentes présentant un degré élevé d'intégration avec ce noyau. Le noyau des MSA, nommé *urban area*, est caractérisé par une forte densité et doit compter, comme pour le noyau des RMR canadiennes, au moins 50 000 habitants.

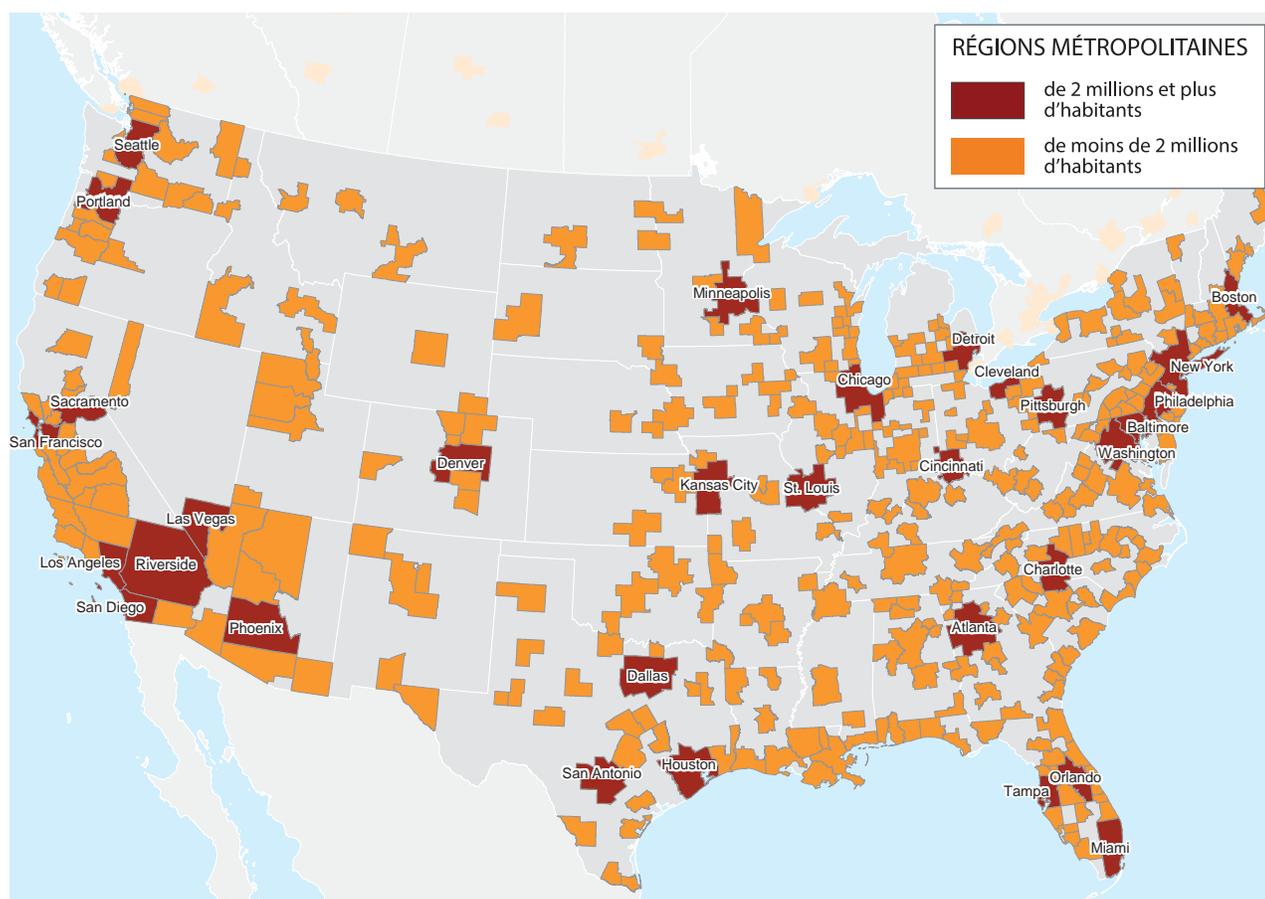
Alors qu'au Canada, ce sont les municipalités qui servent d'unités élémentaires pour la formation des régions métropolitaines, aux États-Unis, les comtés (*counties*), entités politiques et administratives, servent d'unités élémentaires pour délimiter les régions métropolitaines. Celles-ci couvrent des territoires généralement plus vastes que celui des municipalités canadiennes: la taille des municipalités canadiennes équivaut, en moyenne, à la moitié de celle d'un comté étasunien<sup>3</sup>.

3 PUDERER, *Idem*

Le ou les comtés dont au moins 50% de la population réside dans le noyau constituent les comtés centraux de la région métropolitaine. Un comté adjacent aux comtés centraux sera intégré à la région métropolitaine si au moins 25% des travailleurs qui résident dans le comté se rendent travailler dans les comtés centraux (navettage dans le sens normal) ou si 25% des emplois dans le comté sont occupés par des travailleurs qui résident dans les comtés centraux (navettage à contresens). Notons que pour les RMR canadiennes,

comme nous le verrons au chapitre 3.2, les municipalités adjacentes aux noyaux de délimitation seront intégrées à la région métropolitaine si au moins 50% des travailleurs qui résident dans la municipalité se rendent travailler dans le noyau, comparativement à 25% aux États-Unis. Pour cette raison, un territoire est plus vite intégré à la région métropolitaine en fonction du navettage dans le sens normal aux États-Unis qu'au Canada<sup>4</sup>.

**CARTE 2: Metropolitan Statistical Areas étasuniennes, 2013**



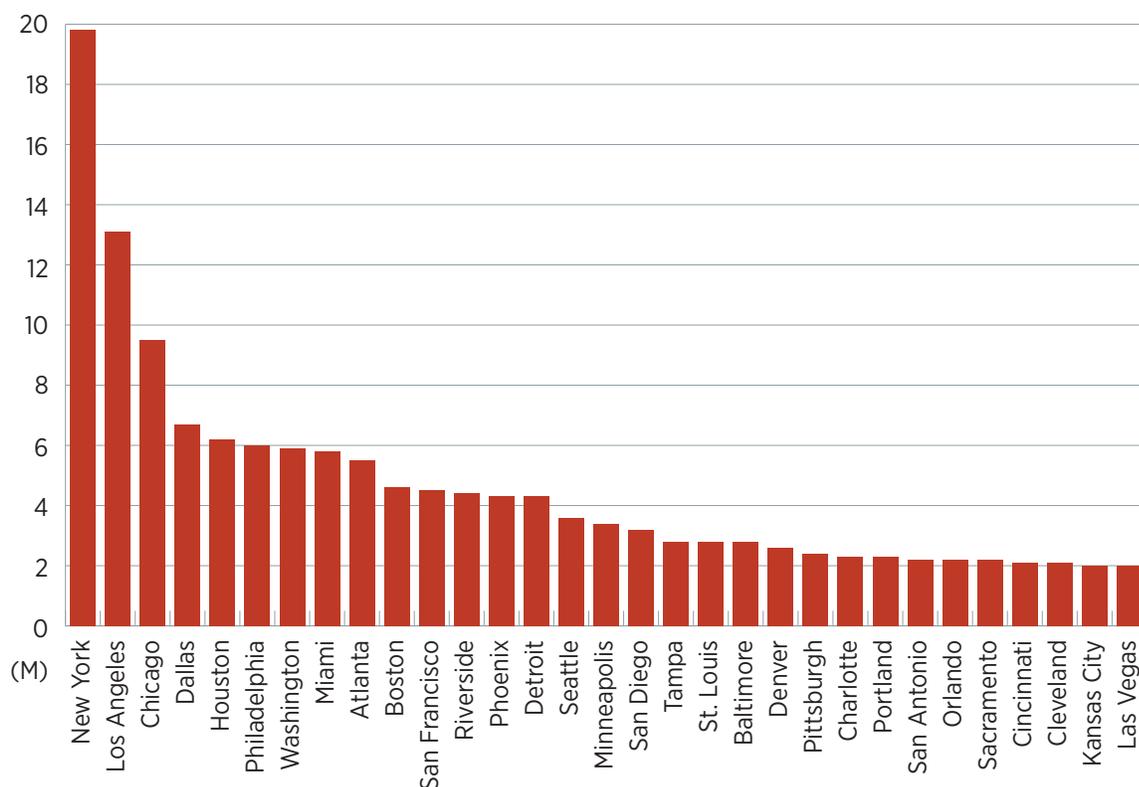
Source : U.S. Census Bureau, 2013. Traitement : CMM, 2014.

En 2013, on retrouvait 381 MSA sur le territoire des États-Unis. Tout comme au Canada, la méthodologie employée fait en sorte de délimiter des régions métropolitaines dont la population varie de façon importante : la MSA la moins peuplée, la région de Carson City, concentre

une population de 54 000 habitants, tandis que la plus peuplée, la région de New York, concentre une population de 19,9 millions d'habitants. Alors que le Canada compte trois régions métropolitaines de deux millions et plus d'habitants, les États-Unis en comptent 31.

<sup>4</sup> Pour plus de détails sur la délimitation des MSA, nous vous invitons à consulter le document suivant : Office of Management and Budget (2010). « 2010 Standards for Delineating Metropolitan and Micropolitan Statistical Areas ». *Federal Register*. Vol. 75, No. 123.

**FIGURE 3 :** Population totale dans les 31 Metropolitan Statistical Areas de deux millions et plus d'habitants, 2013



Source: U.S. Census Bureau, *Annual Estimates of the Population April 1, 2010 to July 1, 2013*. Traitement: CMM, 2014.

### 1.2.3 Les régions métropolitaines de l'Union européenne

En Europe, Eurostat — l'agence statistique de l'Union européenne —, de concert avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), délimite les régions métropolitaines en se basant sur les zones urbaines élargies (LUZ), des entités géographiques définies dans le cadre de l'Audit Urbain 2004 de la Commission européenne et constituées de grandes villes et de localités adjacentes entre lesquelles le navettage domicile-travail est important.

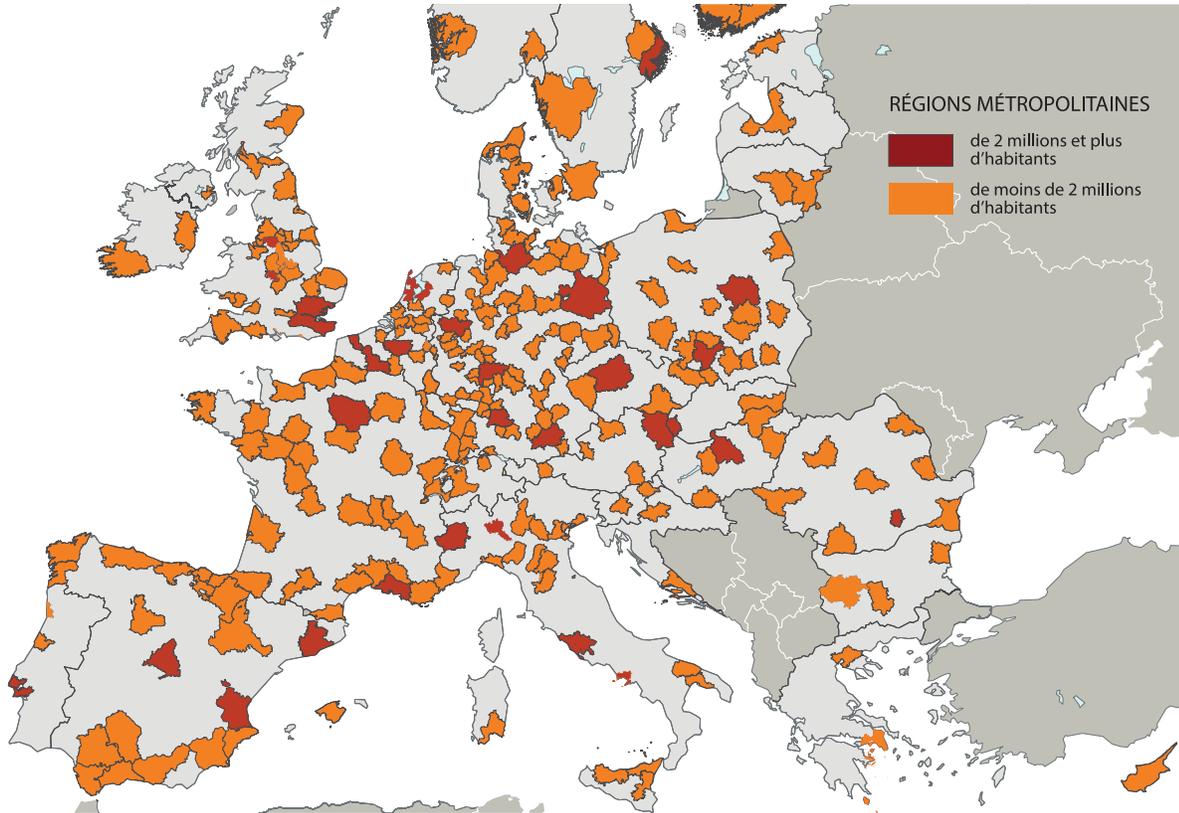
Eurostat utilise les NUTS 3 (Nomenclature d'unités territoriales statistiques de niveau 3), unités géographiques dont la population varie entre 150 000 et 800 000 habitants, afin de reconstituer le plus fidèlement possible les LUZ. Les NUTS 3 correspondent,

dans la plupart des cas, à des découpages administratifs utilisés dans les différents pays de l'Union européenne. Par exemple, en Allemagne, elles correspondent aux 439 arrondissements (*Kreis*) ou villes-arrondissements (*kreisfreie Stadt*); en Belgique, elles correspondent aux 44 arrondissements et à la région capitale, alors qu'en France, elles correspondent aux 101 départements.

Au total, 278 régions métropolitaines sont délimitées par Eurostat; leur population varie entre 250 000 et 13,6 millions d'habitants (région de Londres). L'Europe regroupe 30 régions métropolitaines de deux millions et plus d'habitants<sup>5</sup>.

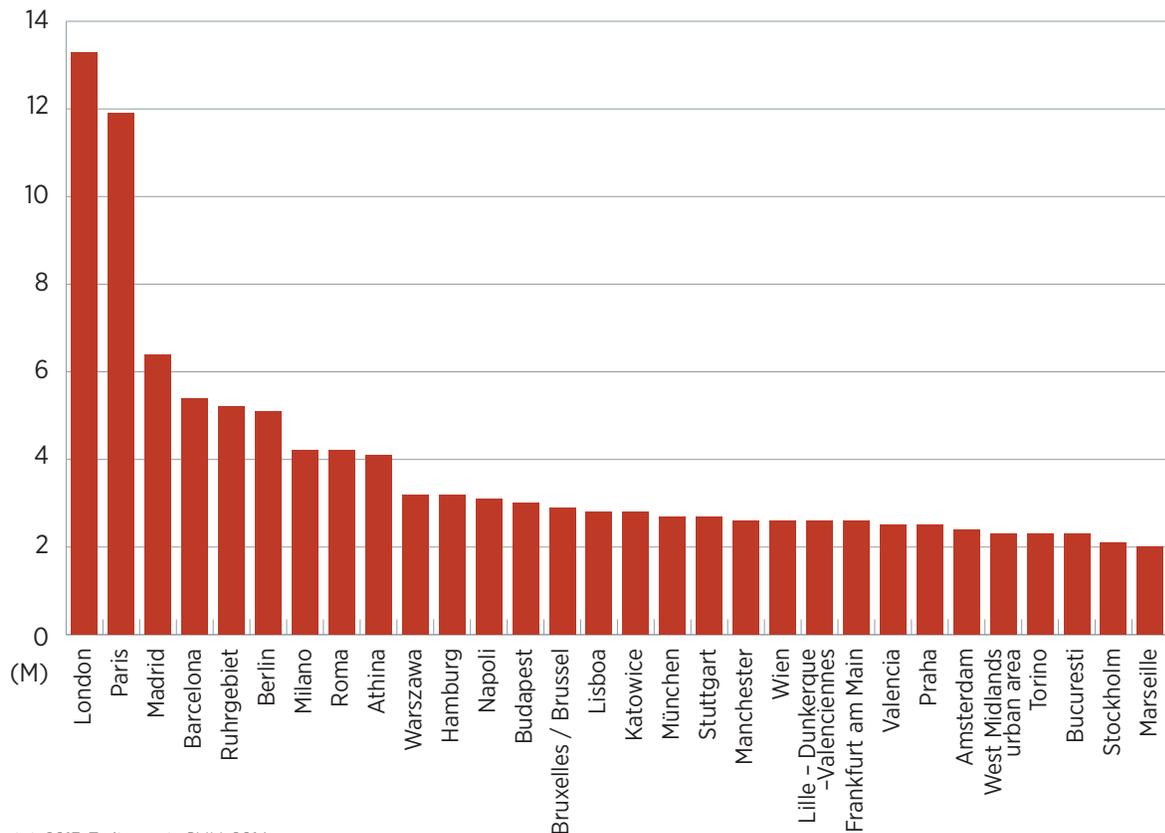
<sup>5</sup> Pour plus de détails concernant les régions métropolitaines telles que délimitées par Eurostat, nous vous invitons à consulter le document suivant: European Union (2011). « Regional Typologies: A Compilation ». *Regional Focus*, n°1/2011.

**CARTE 3 :** Régions métropolitaines de l'Union européenne, 2013

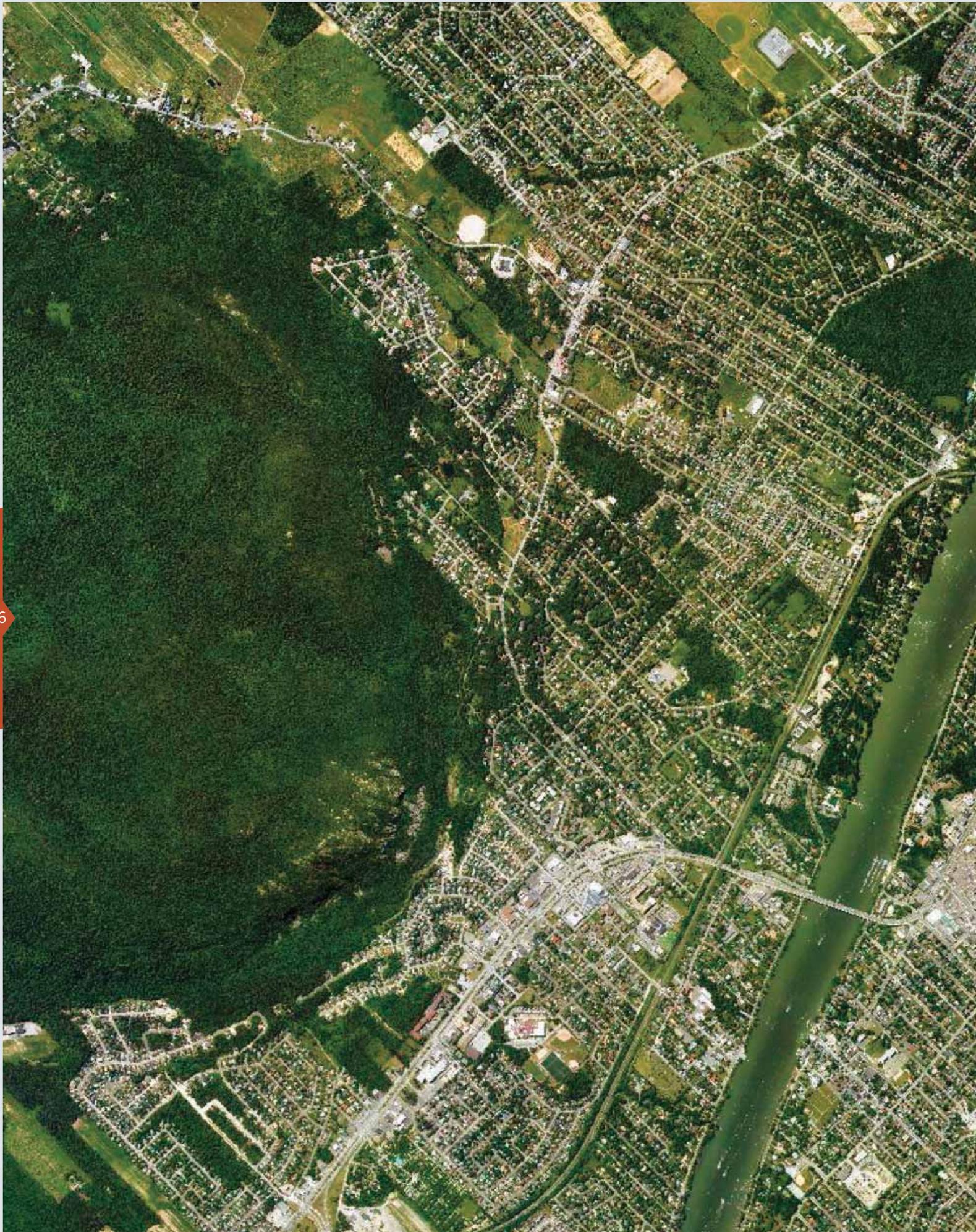


Source : Eurostat, 2013. Traitement : CMM, 2014.

**FIGURE 4 :** Population totale dans les 30 régions métropolitaines de l'Union européenne de deux millions et plus d'habitants, 2012



Source : Eurostat, 2013. Traitement : CMM, 2014.





## DEUXIÈME PARTIE

De régions métropolitaines fonctionnelles  
à régions métropolitaines politiques  
et administratives

- 2.1 Le degré d'adéquation entre le territoire des régions métropolitaines fonctionnelles et le territoire d'intervention des organismes de planification métropolitaine
- 2.2 La région métropolitaine de recensement comme territoire de base à la délimitation de la CMM

## DEUXIÈME PARTIE

### De régions métropolitaines fonctionnelles à régions métropolitaines politiques et administratives

Un grand nombre de défis s'articulent à l'échelle métropolitaine et amènent les États ou les villes elles-mêmes à mettre en place des organismes voués à la gestion ou à la planification métropolitaine. La nature de ces organismes varie toutefois grandement, passant de gouvernements élus à l'échelle métropolitaine à des agences de coopération inter-municipale se déployant à l'échelle métropolitaine.

Au Canada, parmi les organismes de gestion ou de planification métropolitaine, en plus de la Communauté métropolitaine de Montréal, on retrouve notamment Metro Vancouver, la Communauté métropolitaine de Québec, le Calgary Regional Partnership et le Capital Region Board d'Edmonton.

Aux États-Unis, en plus des *Metropolitan Planning Organization* (MPO), dont la responsabilité est d'assurer la planification du transport à l'échelle des aires urbaines de plus de 50 000 habitants<sup>6</sup>, la majorité des grandes régions métropolitaines disposent d'organisations de gestion ou de planification métropolitaine, prenant souvent la forme de *regional council of governments*, dont les champs de compétences portent notamment sur la planification du transport, l'aménagement du territoire, l'environnement ou le développement économique. On peut penser ici à Metro Portland, au Metropolitan Council de Minneapolis-St. Paul, au Metropolitan Area Planning Council de Boston, ou à l'Atlanta Regional Commission.

En Europe, parmi les nombreux organismes de planification métropolitaine, on retrouve notamment le Greater London Authority, le Stadsregio Amsterdam, le Verband Region Stuttgart ou la Région Île-de-France, pour la région parisienne.

Ce type d'organisme a également été mis en place dans de nombreuses régions métropolitaines sud-américaines et asiatiques, que l'on pense au Gobierno Regional Metropolitano de Santiago, à l'Área Metropolitana del Valle de Aburrá, pour la région de Medellín, à la Mumbai Metropolitan Region Development

Authority, à la Metropolitan Manila Development Authority, ou au Tokyo Metropolitan Government, à titre d'exemple.

### 2.1 Le degré d'adéquation entre le territoire des régions métropolitaines fonctionnelles et le territoire d'intervention des organismes de planification métropolitaine

Les limites géographiques des régions métropolitaines fonctionnelles, généralement fondées sur des critères de nature quantitative, correspondent rarement de façon exacte aux limites géographiques des territoires d'intervention des organismes de planification métropolitaine. La plus ou moins grande adéquation entre les deux découpages peut s'expliquer, notamment, par le choix des unités géographiques utilisées pour le découpage métropolitain. À titre d'exemple, les unités géographiques utilisées pour constituer les MSA sont les comtés (*counties*), alors que certaines régions métropolitaines politiques ou administratives étasuniennes sont plutôt constituées d'un regroupement de villes. De plus, le découpage des régions métropolitaines politiques ou administratives peut reposer sur certaines considérations liées au contexte local qui ne peuvent être prises en compte par des critères statistiques appliqués systématiquement à l'échelle de l'ensemble d'un pays.

En Amérique du Nord, par exemple, outre le cas de la région de Montréal — qui sera traité en détail dans la prochaine section —, on observe des différences, souvent notables, entre le découpage géographique des RMR ou des MSA et le découpage des organismes de gouvernance ou de planification métropolitaine (voir figures 5 et 6).

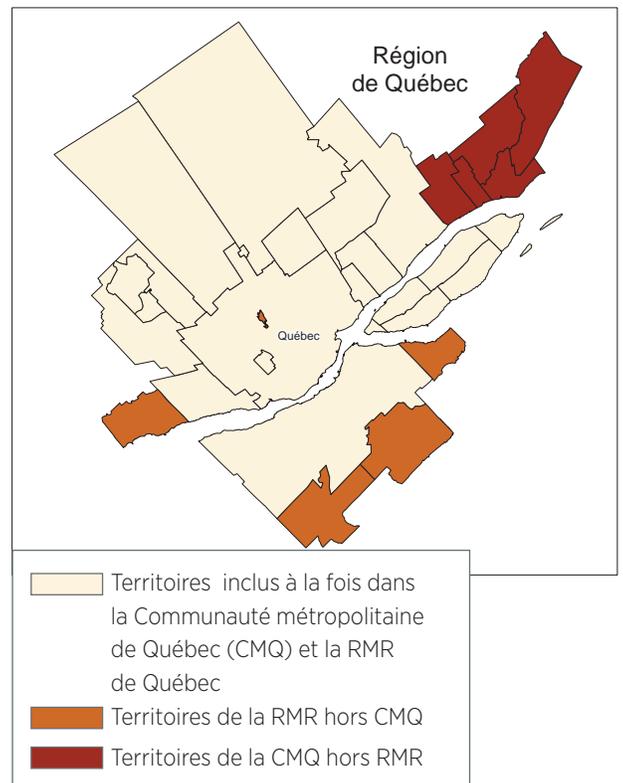
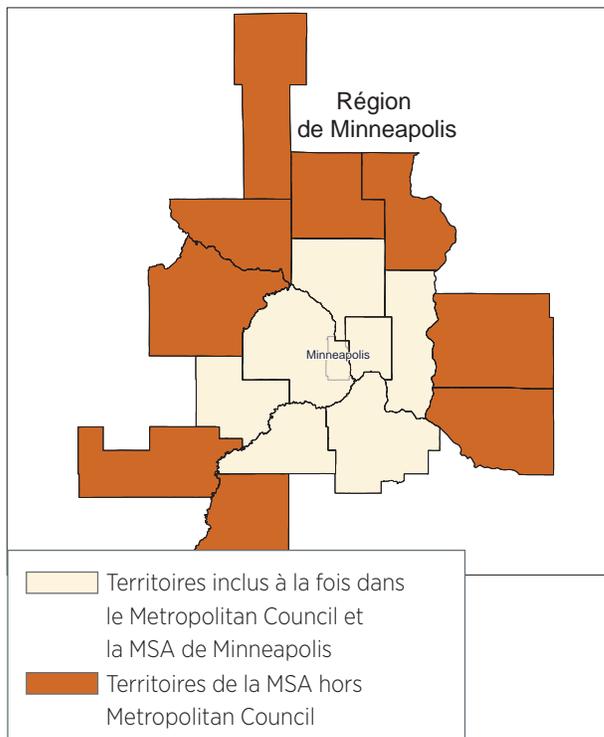
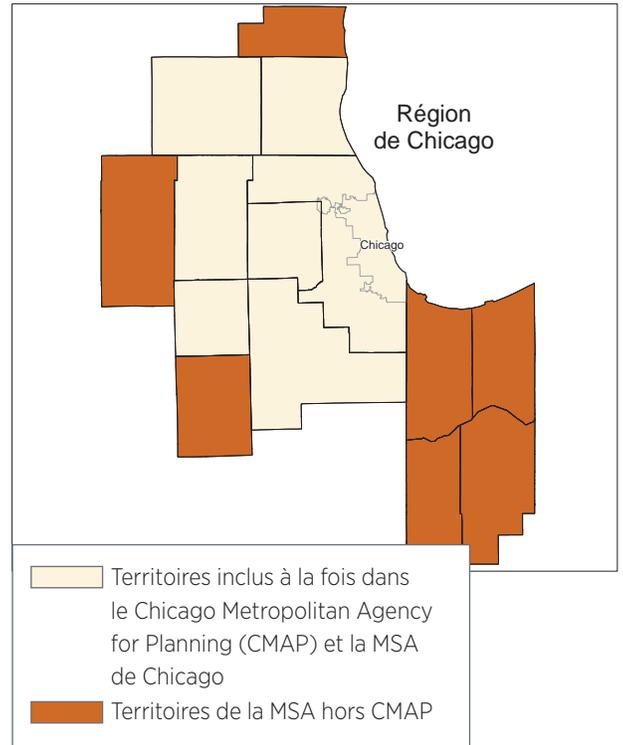
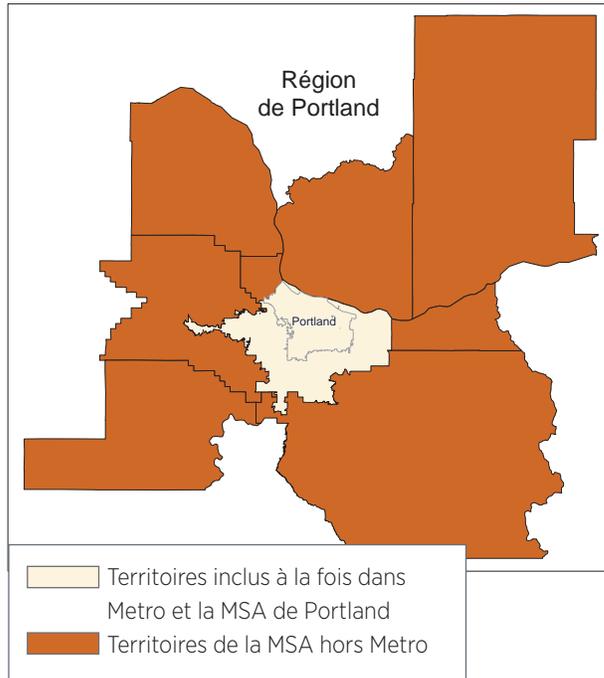
<sup>6</sup> Aux États-Unis, la législation fédérale sur le transport exige qu'une *Metropolitan Planning Organization* (MPO), dont la responsabilité est de planifier le transport à l'échelle supramunicipale, soit mise en place dans toutes aires urbaines (UZA) de plus de 50 000 habitants.

**FIGURE 5 :** Quelques organismes nord-américains de planification métropolitaine

Région métropolitaine	Organisme responsable de la planification métropolitaine	Territoire couvert par l'organisme	Territoire couvert par la RMR (Canada) / MSA (États-Unis)
Atlanta	Atlanta Regional Commission	10 comtés	29 comtés
Baltimore	Baltimore Regional Council	5 comtés et 1 territoire équivalent aux comtés	6 comtés et 1 territoire équivalent aux comtés
Boston	Metropolitan Area Planning Council	101 municipalités réparties dans cinq comtés	7 comtés
Calgary	Calgary Regional Partnership	14 municipalités	8 municipalités et 1 établissement indien
Chicago	Chicago Metropolitan Agency for Planning	7 comtés	14 comtés
Cincinnati	OKI Regional Council of Governments	8 comtés	15 comtés
Cleveland	Northeast Ohio Areawide Coordinating Agency	5 comtés	5 comtés
Dallas	Vision North Texas	16 comtés	13 comtés
Denver	Denver Regional Council of Governments	9 comtés	10 comtés
Détroit	Southeast Michigan Council of Governments	7 comtés	6 comtés
Edmonton	Capital Region Board	25 municipalités	29 municipalités et 4 établissements indiens
Montréal	Communauté métropolitaine de Montréal	82 municipalités	89 municipalités, 1 réserve indienne et 1 établissement indien
Houston	Houston-Galveston Area Council	13 comtés	9 comtés
Los Angeles/ Riverside	Southern California Association of Governments	6 comtés	2 comtés (L.A.) / 2 comtés (Riverside)
Miami	Miami-Dade County Metropolitan Planning Organization	1 comté	3 comtés
Minneapolis	Metropolitan Council	7 comtés	16 comtés
Philadelphie	Delaware Valley Regional Planning Commission	9 comtés	11 comtés
Phoenix	Maricopa Association of Governments	27 villes et villages et 3 communautés autochtones répartis dans 2 comtés	2 comtés
Pittsburgh	Southwestern Pennsylvania Commission	10 comtés	7 comtés
Portland	Metro	25 villes réparties dans trois comtés	7 comtés
Québec	Communauté métropolitaine de Québec	28 municipalités	27 municipalités et 1 réserve indienne
Sacramento	Sacramento Area Council of Governments	6 comtés	4 comtés
San Diego	San Diego Association of Governments	1 comté	1 comté
San Francisco	Association of Bay Area Governments	9 comtés	5 comtés
Seattle	Puget Sound Regional Council	4 comtés	3 comtés
St. Louis	East-West Gateway	7 comtés et 1 territoire équivalent aux comtés	14 comtés et 1 territoire équivalent aux comtés
Tampa Bay	Tampa Bay Regional Council	4 comtés	4 comtés
Vancouver	Metro Vancouver	21 municipalités, 1 aire électorale et 1 territoire des Premières Nations	21 municipalités, 1 aire électorale et 16 établissements indiens
Washington	Metropolitan Washington Council of Governments	7 comtés et 6 territoires équivalents aux comtés	17 comtés et 7 territoires équivalents aux comtés

Sources : Sites Internet des organismes de planification, Statistique Canada, et le US Office of Management and Budget.

**FIGURE 6 :** Découpage géographique de régions métropolitaines fonctionnelles et de territoires d'intervention d'organismes de planification métropolitaine: le cas des régions de Portland, de Chicago, de Minneapolis et de Québec



Sources: U.S. Census Bureau, 2013; Statistique Canada, 2011; Metro Portland; Chicago Metropolitan Agency Planning; Metropolitan Council; Communauté métropolitaine de Québec. Traitement: CMM, 2014.

## 2.2 La région métropolitaine de recensement comme territoire de base à la délimitation de la CMM

La Communauté métropolitaine de Montréal couvre un territoire de plus de 4 360 kilomètres carrés et compte une population de plus de 3,8 millions de personnes. Elle regroupe 82 municipalités réparties en cinq secteurs géographiques, soit l'agglomération de Montréal, l'agglomération de Longueuil, Laval, la couronne Nord et la couronne Sud. Les 82 municipalités de la CMM font également partie de l'une ou l'autre des 14 MRC ou agglomérations comprises, en tout ou en partie, sur le territoire de la CMM.

Le *Livre blanc sur la réorganisation municipale* détaille les critères ayant servi à l'établissement des limites de la Communauté métropolitaine de Montréal lors de sa création, en 2001. On y souligne notamment l'importance de créer un organisme métropolitain dont les limites géographiques se baseraient sur celles de la région métropolitaine de recensement :

*Afin d'assurer l'exercice optimal des responsabilités devant être assumées à l'échelle du territoire de l'agglomération, il convient d'en définir la délimitation. Il apparaît que les territoires actuels des communautés urbaines<sup>7)</sup> sont trop restreints pour permettre de prendre en charge les enjeux concernant leurs agglomérations urbaines respectives et que les territoires sur lesquels les communautés métropolitaines auront compétence devront être élargis.*

*C'est à l'échelle des régions métropolitaines de recensement (RMR) de Montréal, de Québec et de l'Outaouais que se posent de la façon la plus aiguë les problèmes de la congestion des artères, des coûts de l'urbanisation, des conditions favorables à la prospérité économique, de l'équité du financement des grands équipements, de la responsabilité sociale face à la pauvreté en milieu urbain, de l'équilibre du développement.*

*Ces problèmes supposent la mise en place d'une instance de décision capable de prendre en charge, à l'échelle de l'agglomération, la planification, la coordination et le financement des activités visant à y répondre. Le choix d'un territoire pour ces instances doit aussi tenir*

*compte des objectifs suivants : l'équité fiscale sur le territoire, la souplesse et l'efficacité des structures, la responsabilisation et l'imputabilité, les conditions favorables à la prospérité économique et à la compétitivité.*

*Il est donc prévu que la Communauté métropolitaine de Montréal [...] [aura] compétence sur un territoire correspondant sensiblement à celui de [...] [sa] région métropolitaine de recensement (RMR). Par ailleurs, l'orientation retenue étant de ne pas remettre en cause le découpage actuel des MRC, certaines de celles-ci se retrouveront dans une situation où la partie de leur territoire compris dans la RMR fera partie de la communauté métropolitaine, tandis que l'autre partie en sera exclue. Des ajustements sont prévus dans certaines situations particulières. Ainsi, l'agglomération de Saint-Jérôme sera exclue du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal, à cause de son rôle de centre de services de la région des Laurentides, tandis que la MRC Lajemmerais sera incorporée en entier, le port de Contrecoeur constituant le prolongement de celui de Montréal.*

En Amérique du Nord, le Grand Montréal fait partie des régions métropolitaines où l'adéquation entre le territoire de sa région fonctionnel (la RMR de Montréal) et le territoire d'intervention de son organisme de planification métropolitaine (la CMM) est la plus forte.

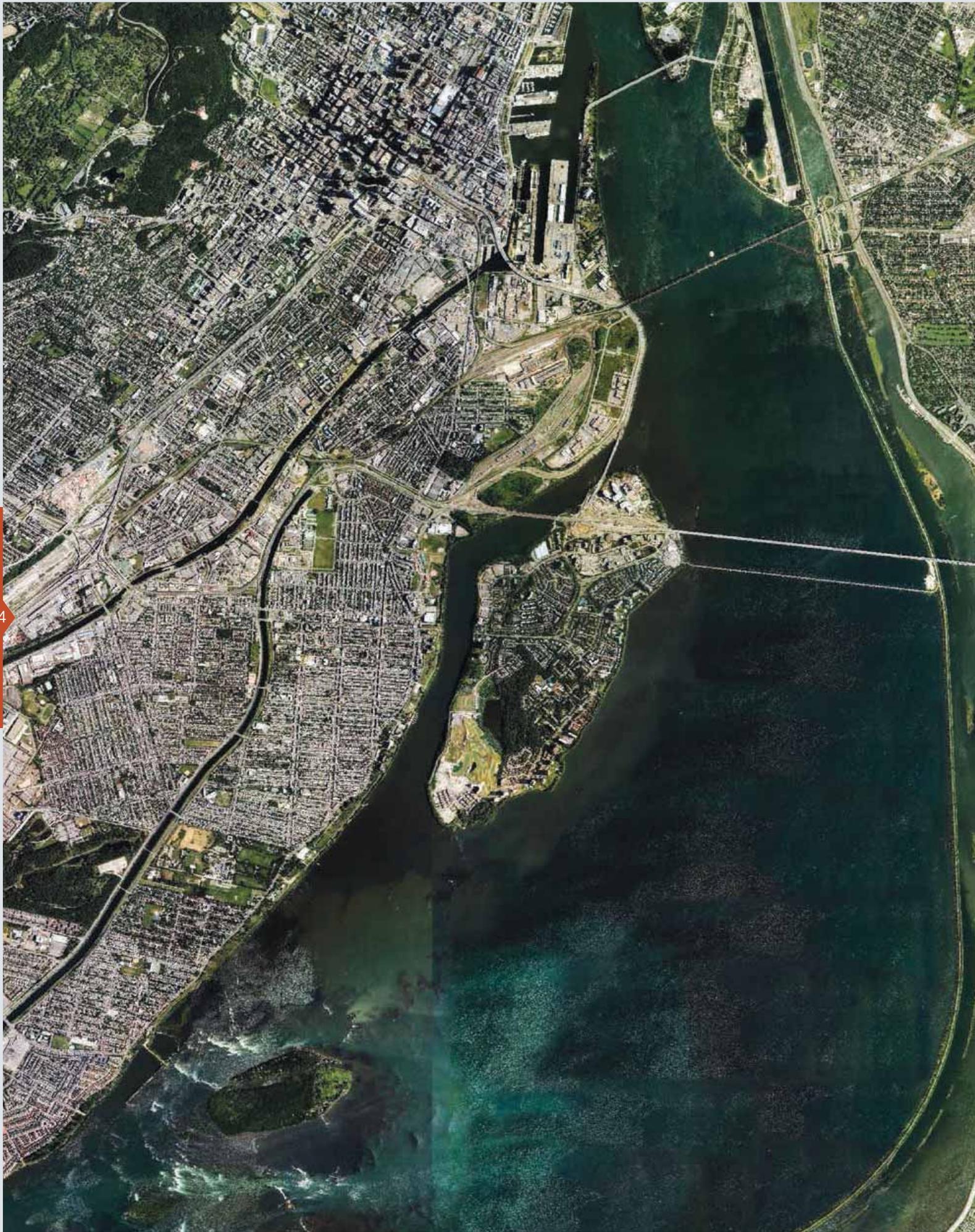
Ainsi, à la création de la CMM, en 2001, la région regroupait l'ensemble des municipalités de la RMR de Montréal à l'exception des municipalités de Saint-Jérôme et de Saint-Colomban — les deux seules municipalités de la MRC de la Rivière-du-Nord à faire partie de la RMR de Montréal —, de la municipalité de Gore — seule municipalité de la MRC d'Argenteuil à faire partie de la RMR —, la municipalité de Lavaltrie — seule municipalité de la MRC de D'Autray à faire partie de la RMR — et la municipalité de Saint-Placide, dans la MRC de Deux-Montagnes.

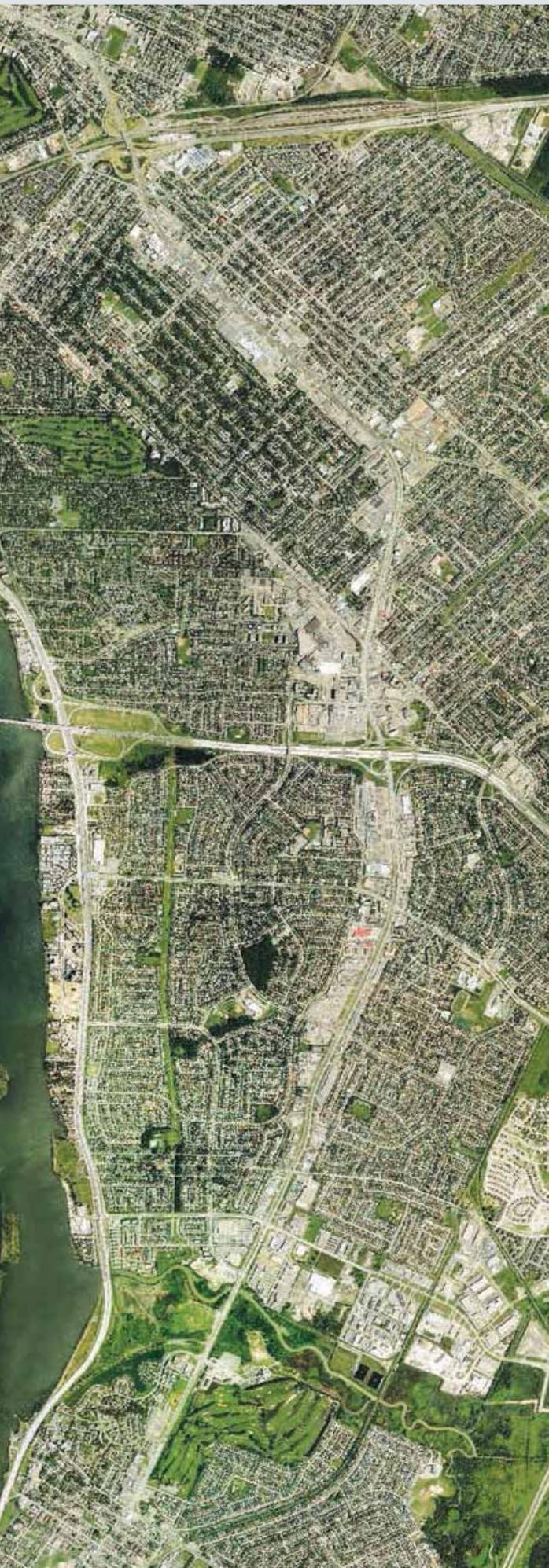
La CMM regroupait quant à elle quatre municipalités situées à l'extérieur de la RMR, soit Verchères, Calixa-Lavallée et Contrecoeur, toutes trois situées dans la MRC de Lajemmerais — renommée depuis MRC de Marguerite-D'Youville —, ainsi que la municipalité de Saint-Jean-Baptiste, située dans la MRC de La Vallée-du-Richelieu. Comme le stipulait le *Livre blanc*, l'inclusion de toutes les municipalités de la MRC de Lajemmerais à la CMM se justifie par l'importance d'incorporer à la région le port de Contrecoeur, qui constitue le

7 À l'époque, la Communauté urbaine de Montréal (CUM) regroupait les municipalités de l'île de Montréal.









## TROISIÈME PARTIE

Le découpage géographique de la RMR de Montréal: état de la situation et modifications pouvant potentiellement être apportées à court ou à moyen terme

- 3.1 La règle du noyau
- 3.2 La règle du navettage dans le sens normal
- 3.3 La règle du navettage à contresens
- 3.4 La règle de la contiguïté spatiale
- 3.5 La règle de la comparabilité historique
- 3.6 La règle de l'ajustement manuel
- 3.7 La règle de la fusion entre une AR et une RMR

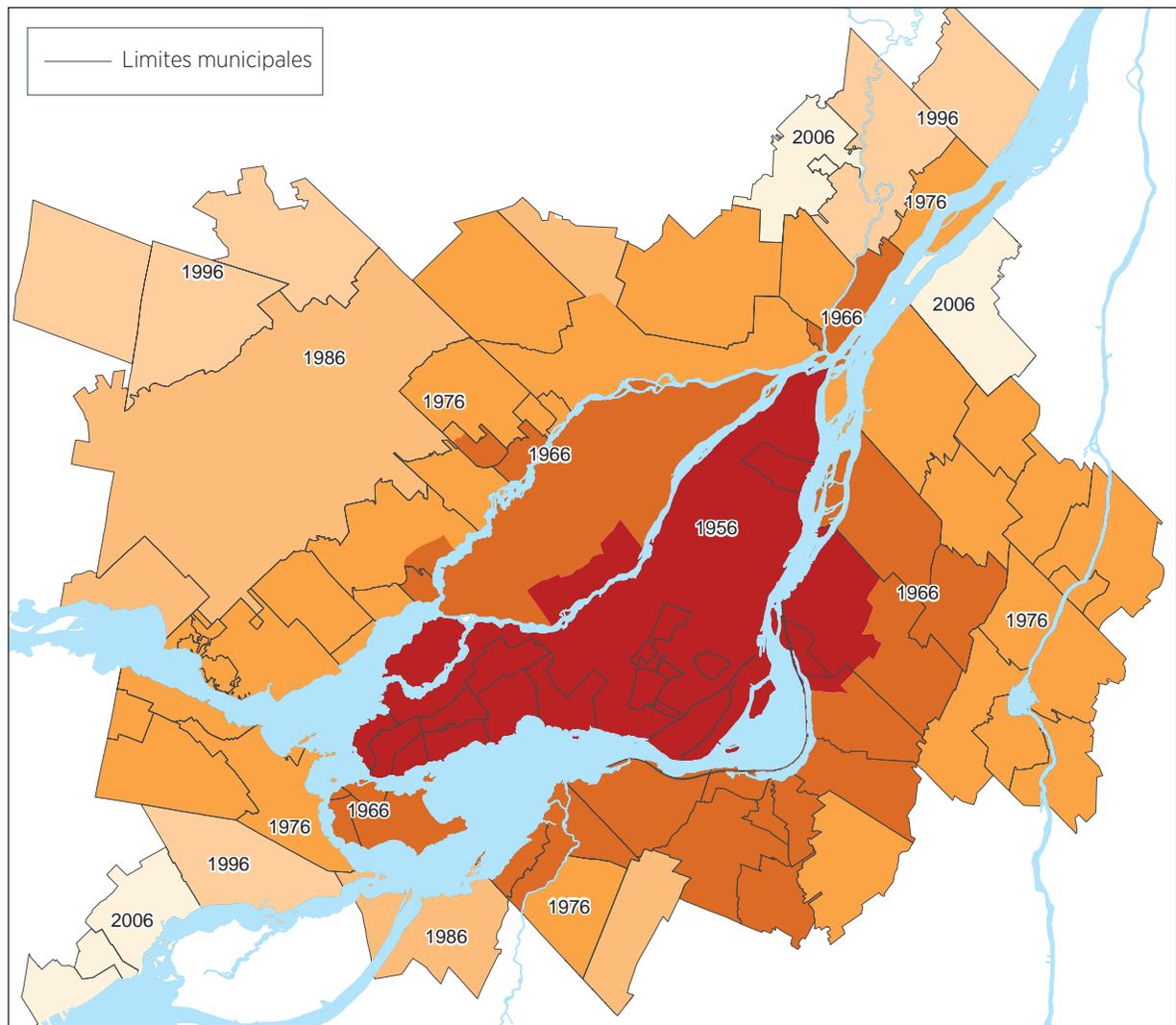
## TROISIÈME PARTIE

### Le découpage géographique de la RMR de Montréal: état de la situation et modifications pouvant potentiellement être apportées à court ou à moyen terme

Les limites géographiques de la RMR de Montréal, qui ont servi de base à la délimitation de la CMM, en 2001, ont passablement évolué au cours des dernières décennies. À la lumière, notamment, des données portant sur le navettage domicile-travail, Statistique Canada réévalue périodiquement la pertinence d'intégrer de nouvelles municipalités au sein des RMR canadiennes.

Alors que la RMR de Montréal incluait uniquement l'île de Montréal et une partie de l'île de Laval et de la ville de Longueuil en 1956, elle s'est progressivement étendue au rythme du développement urbain et du développement du système autoroutier de la région. À noter qu'à la lumière des données du recensement de 2006, Statistique Canada n'a intégré aucune nouvelle municipalité à la RMR de Montréal dans le cadre du recensement 2011.

**CARTE 5 :** Évolution des limites géographiques de la RMR de Montréal entre les recensements 1956 et 2011\*



\* Aucune municipalité n'a été ajoutée à la RMR pour le recensement 2011.

Sources : Statistique Canada, *Recensements de la population*. Traitement : CMM, 2014.

Comme unité géographique de base pour délimiter les RMR, Statistique Canada utilise les subdivisions de recensement (SDR), qui correspondent aux limites municipales. Une municipalité est incluse dans les RMR si elle respecte au moins une des sept règles énumérées ci-après, qui sont classées par ordre d'importance :

1. Règle du noyau
2. Règle du navettage dans le sens normal
3. Règle du navettage à contresens
4. Règle de la contiguïté spatiale
5. Règle de la comparabilité historique
6. Ajustements manuels
7. Fusion de RMR et d'AR adjacentes

Dans les prochaines sections de ce chapitre, nous examinerons, à la lumière de chacune des sept règles de délimitation et des données de l'*Enquête nationale auprès des ménages 2011* (ENM)<sup>8</sup> de Statistique Canada, quelles sont les modifications les plus probables pouvant être apportées par Statistique Canada aux limites géographiques de la RMR de Montréal, à court ou moyen terme.

Parallèlement à cela, nous examinerons, toujours à la lumière des règles de délimitation des RMR et des données de l'ENM 2011 de Statistique Canada, le degré d'intégration au bassin d'emploi métropolitain des dix municipalités faisant partie de la RMR de Montréal sans faire partie de la CMM, soit les municipalités de Saint-Jérôme, de Saint-Zotique, des Coteaux, de Coteau-du-Lac, de Gore, de Saint-Colomban, de Saint-Placide, de L'Épiphanie (ville) et de L'Épiphanie (paroisse).

## 3.1 La règle du noyau

Le noyau est un *centre de population* autour duquel une RMR est délimitée et qui contient une concentration démographique d'au moins 50 000 habitants et une densité de population de 400 habitants ou plus au kilomètre carré. Le noyau constitue le cœur urbanisé d'une RMR, bien que certaines portions de celui-ci puissent être à caractère plus rural. Il peut s'étendre sur le territoire de plusieurs municipalités sans nécessairement calquer les limites municipales. La méthodologie utilisée par Statistique Canada pour le délimiter a évolué dans le temps, mais demeure basée sur un ensemble de critères liés principalement à la densité de population<sup>9</sup>.

Les RMR peuvent également, et c'est le cas pour la RMR de Montréal, regrouper des noyaux secondaires, soit des centres de population comptant au moins 10 000 habitants et ayant généralement été des noyaux d'*agglomérations de recensement* avant que celles-ci soient fusionnées à une RMR adjacente. La RMR regroupe cinq noyaux secondaires, soit ceux de Belœil, de Saint-Jérôme, des Coteaux, de Châteauguay et de Sainte-Anne-des-Plaines. Comme c'est le cas pour le noyau, les noyaux secondaires peuvent s'étendre sur le territoire de plusieurs municipalités sans nécessairement suivre les limites municipales.

La règle du noyau, contrairement aux règles liées au navettage domicile-travail, ne mène pas à l'intégration de nouvelles municipalités au sein d'une RMR puisque le noyau, tel que délimité par Statistique Canada, ne se déploie pas au-delà des limites d'une RMR. Il pourra toutefois s'étendre au fur et à mesure que de nouvelles municipalités seront intégrées à la RMR en fonction des autres règles de délimitation. La règle du noyau sert principalement à identifier les municipalités faisant partie du cœur urbanisé de la RMR : si une municipalité de la RMR est comprise entièrement ou en partie dans le noyau ou dans un noyau secondaire, on dira qu'elle répond à la règle du noyau, et si 75 % de sa population réside dans le noyau ou dans un noyau secondaire, on dira qu'elle fait partie du noyau de délimitation ou d'un des noyaux de délimitation secondaires qui seront utilisés comme cible pour les calculs de navettage avec les municipalités adjacentes (règle du navettage dans le sens normal, règle du navettage à contresens, règle de la fusion entre une AR et une RMR adjacentes).

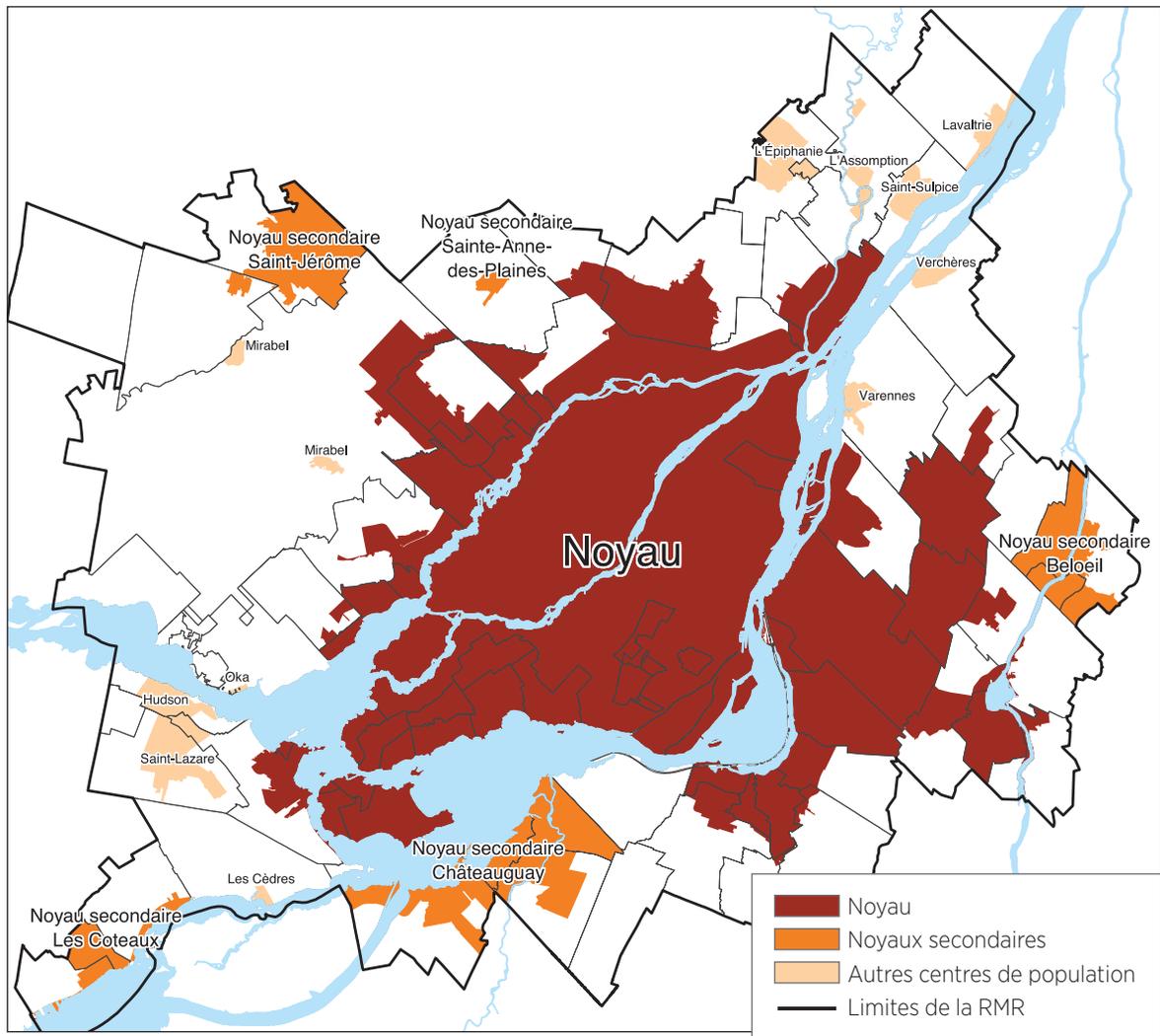
Dans la région métropolitaine de recensement de Montréal, le noyau regroupe une population de 3 407 960 habitants en 2011, ce qui représente 89,1% de la population de la RMR. Les noyaux secondaires regroupent quant à eux une population de 214 170 habitants, ce qui représente 5,6% de la population de la région.

À noter que le noyau de la RMR est situé entièrement à l'intérieur des limites du territoire de la CMM alors que deux des cinq noyaux secondaires de la RMR, soit les noyaux secondaires de Saint-Jérôme et des Coteaux, sont situés à l'extérieur des limites de la CMM.

<sup>8</sup> Pour 2011, les données sur le navettage de Statistique Canada proviennent de l'Enquête nationale auprès des ménages 2011 (ENM) et non plus, comme c'était le cas auparavant, du Recensement de la population.

<sup>9</sup> Depuis 2001, l'expansion des noyaux se fait de par l'annexion d'îlots ou d'îlots de diffusion au noyau existant. Toutefois, des unités géographiques à plus grande superficie ont été utilisées par le passé, ce qui explique l'inclusion de secteurs agricoles souvent importants à l'intérieur du noyau.

**CARTE 6 :** Noyau, noyaux secondaires et autres centres de population de la RMR de Montréal, 2011



Catégories d'espaces intramétropolitains définies par Statistique Canada	Population totale	% de la population
Noyau	3 407 963	89,1%
Noyaux secondaires	214 170	5,6%
Autres centres de population	96 030	2,5%
Région rurale	106 058	2,8%
<b>RMR de Montréal</b>	<b>3 824 221</b>	<b>100%</b>

Source: Statistique Canada, *Recensement de la population 2011*. Traitement: CMM, 2014.

En plus du noyau et des noyaux secondaires, les RMR peuvent également être constituées d'autres *centres de population*, isolés des noyaux, mais regroupant une population d'au moins 1 000 habitants et une densité de population de 400 habitants ou plus au kilomètre carré. Dans la RMR de Montréal, on retrouve ces *centres de population* non liés au noyau ni aux noyaux secondaires dans les municipalités de Hudson, de Saint-Lazare, des Cèdres, de Varennes, de Verchères, de Mirabel, de Lavaltrie, de Saint-Sulpice, de L'Assomption et dans la ville et la paroisse de L'Épiphanie

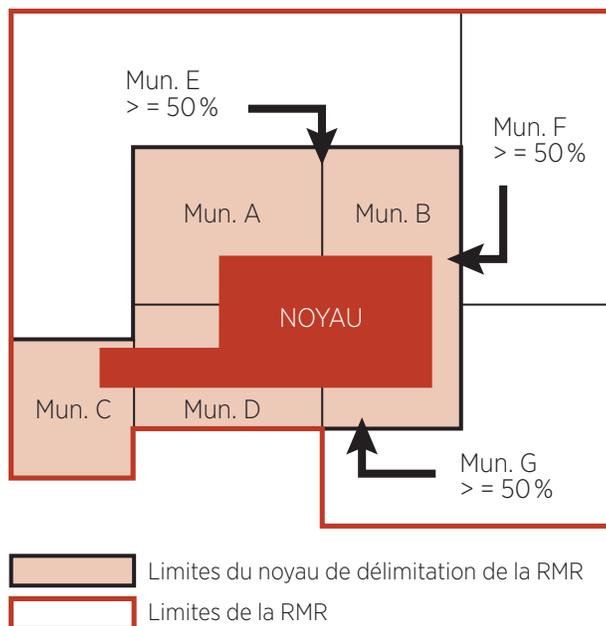
(voir carte 6). La population de l'ensemble des *centres de population* situés à l'extérieur du noyau et des noyaux secondaires de la RMR de Montréal s'élève à 96 030 habitants, soit 2,5 % de la population de la région.

Enfin, le territoire situé à l'extérieur des *centres de population* est catégorisé comme *région rurale* par Statistique Canada. En 2011, 106 058 personnes, soit 2,8 % de la population de l'ensemble de la région, demeuraient dans la *région rurale* de la RMR.

## 3.2 La règle du navettage dans le sens normal

La règle qui mène le plus fréquemment à l'intégration d'une nouvelle municipalité à une RMR est la règle du navettage dans le sens normal. Cette règle stipule qu'une municipalité peut être intégrée à une RMR si elle est le lieu de résidence d'au moins 100 travailleurs qui ont un lieu habituel de travail à l'extérieur de leur domicile (navetteurs), et qu'au moins 50 % de la population active occupée demeurant dans la municipalité a son lieu habituel de travail (lieu de travail fixe à l'extérieur du domicile) dans le noyau de délimitation de la RMR ou dans l'un des noyaux de délimitation secondaires de la région. Cette règle de délimitation des RMR renvoie à l'idée qu'une région métropolitaine constitue un bassin d'emploi intégré dans lequel le cœur urbanisé de la région (noyau) ou les pôles secondaires (noyaux secondaires) exercent une forte attraction sur les municipalités environnantes.

FIGURE 7: La règle du navettage dans le sens normal



Dans l'exemple présenté dans la figure 7, les municipalités A, B, C et D forment le noyau de délimitation puisqu'au moins 75 % de leur population réside dans le noyau de la RMR. Les municipalités E, F et G font partie de la RMR en fonction de la règle du navettage dans le sens normal, c'est-à-dire qu'au moins 50 % de la population active occupée qui demeure dans la municipalité travaille dans le noyau de délimitation de la RMR.

En 2011, le noyau de délimitation de la RMR regroupe 53 des 89 municipalités de la RMR. Parmi les 33 municipalités de la RMR situées à l'extérieur du noyau de délimitation et pour lesquelles des données sont disponibles<sup>10</sup>, 14 comptent 50 % et plus de leur population active occupée qui travaille dans le noyau de délimitation (voir carte 7 ou données en annexe).

Toutefois, aucune municipalité située à l'extérieur de la RMR ne présente un taux de navettage en sens normal de 50 % et plus en fonction des données 2011. Ainsi, aucune municipalité adjacente à la RMR ne devrait être intégrée à la RMR pour le recensement 2016 en fonction de la règle sur le navettage en sens normal. Les municipalités adjacentes à la RMR présentant le plus fort taux de navettage vers le noyau de délimitation de la RMR sont principalement situées dans la MRC de Vaudreuil-Soulanges, à l'ouest de la région, et dans la MRC de Montcalm, au nord de la région. Il s'agit de Saint-Clet (46,3 %), située dans la MRC de Vaudreuil-Soulanges; de Saint-Lin-Laurentides (45,7 %), située dans la MRC de Montcalm; de Très-Saint-Rédempteur (41,2 %), située dans la MRC de Vaudreuil-Soulanges; de Saint-Roch-de-l'Achigan (39,4 %), située dans la MRC de Montcalm; de Saint-Marc-sur-Richelieu (38,2 %), située dans la MRC de La Vallée-du-Richelieu; de Saint-Calixte (37,6 %), située dans la MRC de Montcalm; et de Marieville (36,7 %), située dans la MRC de Rouville.

Enfin, on constate que parmi les dix municipalités de la RMR qui ne font pas partie de la CMM, huit n'atteignent pas le seuil de navettage dans le sens normal de 50 %. Il s'agit des municipalités de Gore (21,4 %), de Saint-Jérôme (24,1 %), de Saint-Placide (33,3 %), de Saint-Colomban (34,4 %), des Coteaux (35,7 %), de Coteau-du-Lac (39 %), de Saint-Zotique (36,5 %) et de Lavaltrie (49,2 %). Seules la ville et la paroisse de L'Épiphanie présentent un taux de navettage vers le noyau de délimitation de la région de 50 % et plus, soit de respectivement 56,2 % et 57,6 %.

10 En raison des taux de non-réponse trop élevés obtenus pour les municipalités de Saint-Isidore et de Saint-Mathieu à l'Enquête nationale auprès des ménages 2011, aucune donnée sur le navettage n'a été rendue publique par Statistique Canada pour ces municipalités. Pour L'Île-Cadieux, qui compte une population occupée d'à peine 70 personnes, les données sur le navettage n'ont pas été rendues publiques pour des questions de confidentialité.

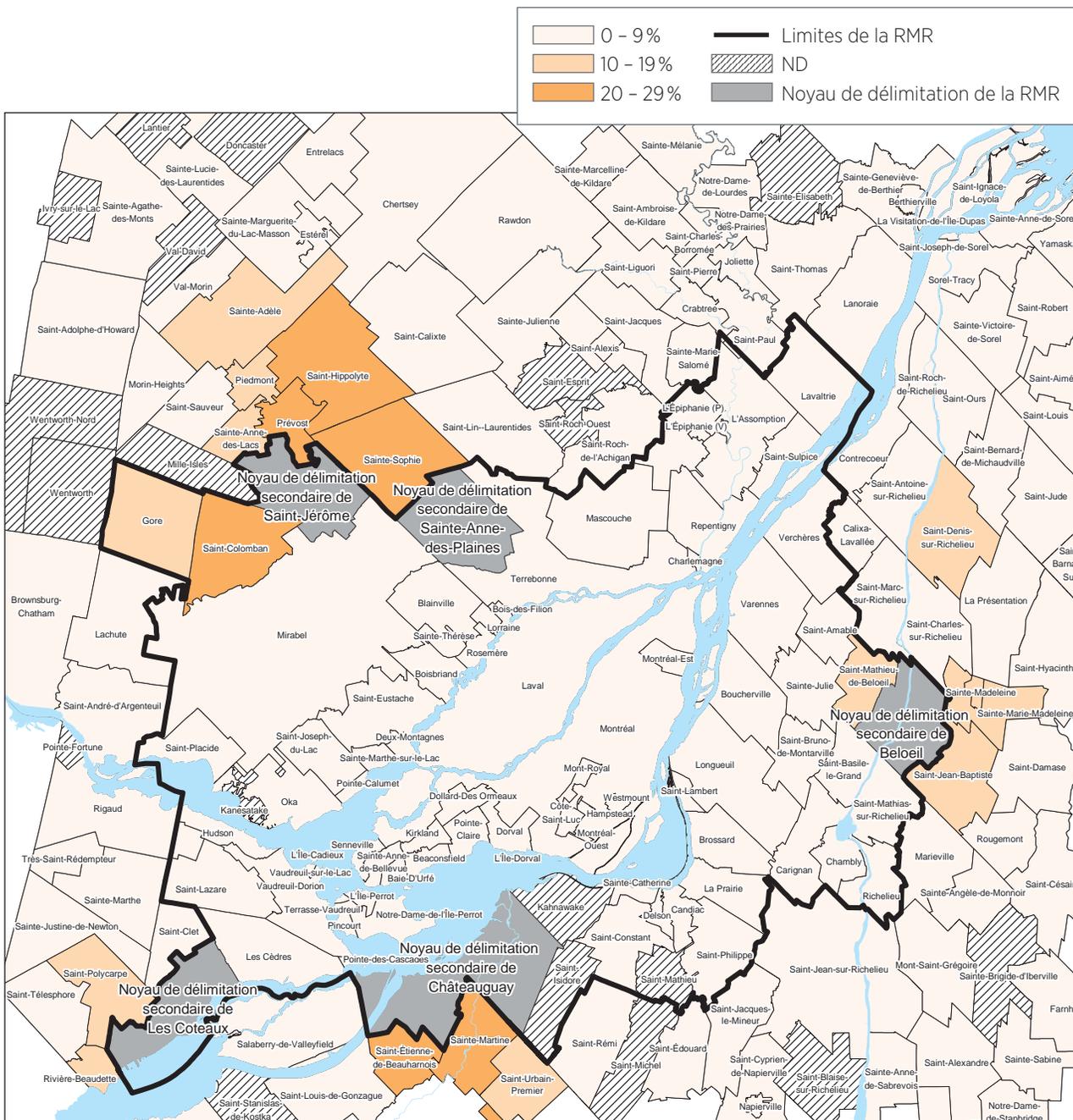


En ce qui concerne l'intensité du navettage vers les noyaux de délimitation secondaires de la région, elle est relativement faible comparativement à l'intensité du navettage vers le noyau de délimitation. Des municipalités de la RMR, aucune ne présente un taux de navettage vers les noyaux de délimitations secondaires qui atteigne 50 %.

La situation est similaire en ce qui concerne les municipalités adjacentes à la RMR puisque leur taux de navettage vers les noyaux de délimitation secondaires de la RMR

demeure faible et n'excède dans aucun cas les 30 %. Les municipalités adjacentes à la RMR présentant les plus forts taux sont localisées à proximité du noyau secondaire de Saint-Jérôme — c'est le cas de Sainte-Sophie (28,1%), de Prévost (26%) et de Saint-Hippolyte (25,1%) — et à proximité du noyau secondaire de Châteauguay — c'est le cas de Saint-Étienne-de-Beauharnois (24,5%) et de Sainte-Martine (22,6%).

**CARTE 8 : Proportion de la population active occupée qui navette vers l'un des noyaux de délimitation secondaires de la RMR de Montréal, 2011**

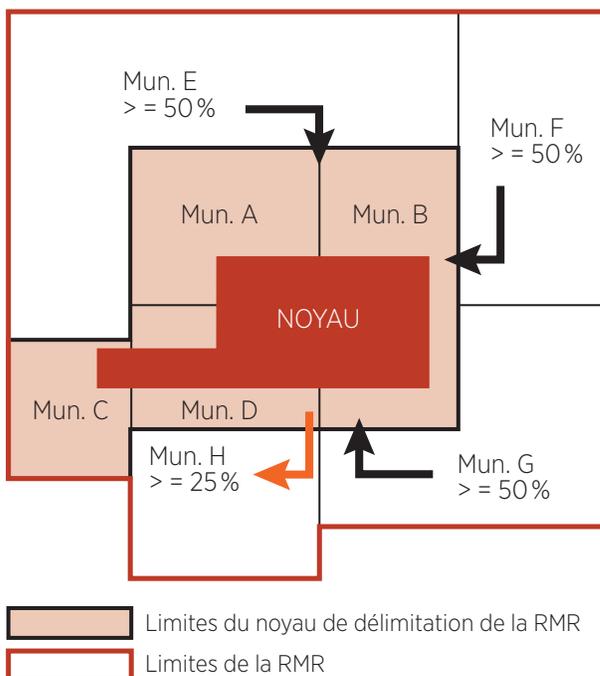


Source : Statistique Canada, *Enquête nationale auprès des ménages 2011 (ENM)*. Traitement : CMM, 2014.

### 3.3 La règle du navettage à contresens

La règle du navettage à contresens rend compte d'une autre réalité métropolitaine qui est celle de la présence de municipalités situées en périphérie du centre urbanisé de la région (noyau) dans lesquelles une forte proportion des emplois sont pourvus par des travailleurs demeurant dans le centre urbanisé de la région. La règle du navettage à contresens définie par Statistique Canada stipule que si une municipalité a un nombre minimal de 100 navetteurs et qu'au moins 25% de la population active occupée qui travaille dans la municipalité demeure dans le noyau de délimitation, cette municipalité sera intégrée à la RMR.

FIGURE 8 : La règle du navettage à contresens



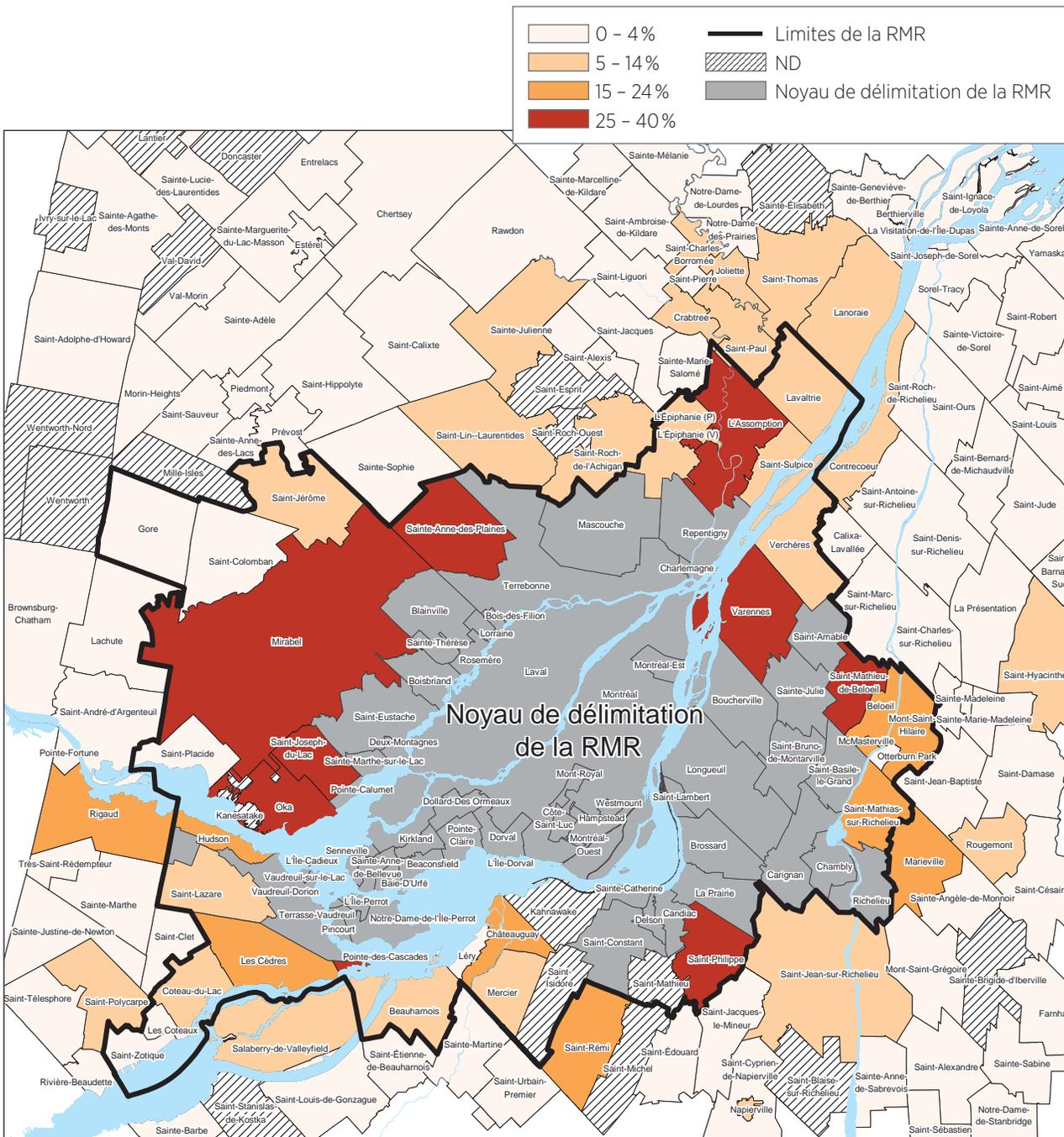
Dans l'exemple présenté dans la figure 8, la municipalité H est intégrée à la RMR en raison du fait qu'au moins 25% de la population active occupée qui travaille dans cette même municipalité demeure dans le noyau de délimitation de la région.

L'analyse des données de l'*Enquête nationale auprès des ménages 2011* démontre que 10 des 33 municipalités de la RMR situées à l'extérieur du noyau de délimitation et pour lesquelles des données sont disponibles présentent un taux de navettage à contresens de 25% et plus (voir carte 9). De celles-ci, Saint-Mathieu-de-Belœil (37,7%) et Oka (24,9%) sont les deux seules municipalités de la RMR qui ne répondent pas à la règle du noyau (première règle) ni à la règle du navettage dans le sens normal (deuxième règle), mais répondent à la règle du navettage à contresens.

Parmi les municipalités adjacentes à la RMR, aucune ne présente un taux de navettage à contresens de 25% ou plus. Les trois municipalités hors RMR où cette proportion est la plus élevée sont Saint-Rémi (18,4%), située dans la MRC des Jardins-de-Napierville; Marieville (17,5%), située dans la MRC de Rouville; et Rigaud (15,3%), située dans la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

Enfin, aucune municipalité de la RMR de Montréal située à l'extérieur de la CMM ne présente un taux de navettage à contresens de 25% et plus.

**CARTE 9 :** Proportion de la population active occupée par lieu de travail qui demeure dans le noyau de délimitation de la RMR de Montréal, 2011

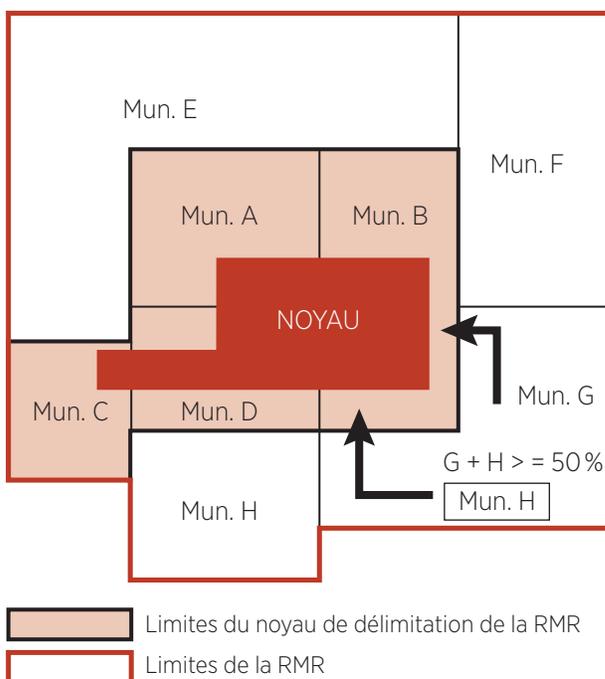


Source : Statistique Canada, *Enquête nationale auprès des ménages 2011 (ENM)*. Traitement : CMM, 2014.

## 3.4 La règle de la contiguïté spatiale

La règle de la contiguïté spatiale s'applique dans le cas où une municipalité est enclavée à l'intérieur d'une autre municipalité. En pareil cas, la municipalité enclavée et la municipalité entourant celle-ci sont groupées et considérées comme une seule entité aux fins de calculs de navettage. Si le pourcentage de navetteurs calculés, soit dans le sens normal, soit à contresens, est suffisant, les deux municipalités sont alors intégrées à la RMR. Ainsi, ni la municipalité enclavée ni la municipalité qui l'entoure, ne peut, de façon autonome, être intégrée à la RMR.

FIGURE 9 : La règle de la contiguïté spatiale



Dans l'exemple présenté dans la figure 9, la municipalité H est enclavée à l'intérieur de la municipalité G. L'une des deux municipalités ne peut donc être intégrée dans la RMR sans que l'autre municipalité le soit également. Puisque, dans ce cas, 50 % de l'ensemble de la population active occupée demeurant dans ces deux municipalités travaille dans le noyau de délimitation de la RMR (navettage dans le sens normal), les deux municipalités sont intégrées dans la RMR. Ces deux municipalités auraient également été intégrées à la RMR si 25 % ou plus de l'ensemble de la population active occupée travaillant dans ces deux municipalités demeuraient dans le noyau de délimitation (navettage à contresens).

Dans le cas de la RMR de Montréal, aucune municipalité n'a jusqu'ici été intégrée à la RMR en fonction de la règle de la contiguïté spatiale. Rien ne laisse présager que ce pourrait être le cas à court ou à moyen terme puisqu'aucune municipalité n'est enclavée dans une autre municipalité actuellement adjacente à la RMR de Montréal.

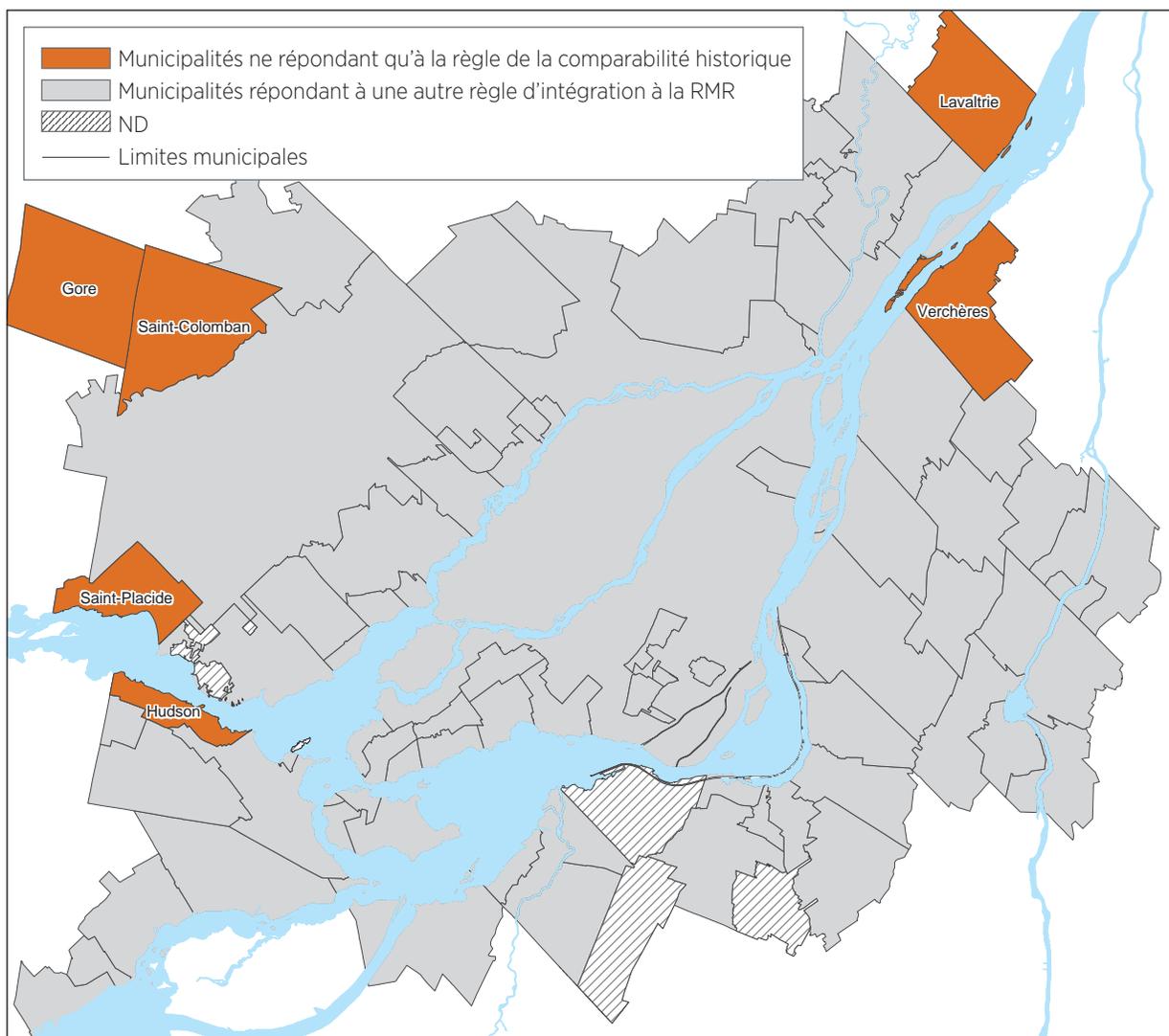
## 3.5 La règle de la comparabilité historique

Si une municipalité d'une RMR ne fait pas partie du noyau ou d'un noyau secondaires de la région et ne répond plus aux autres règles d'intégration à la RMR, on dira qu'elle fait partie de la région métropolitaine de recensement en fonction de la règle de la comparabilité historique. Cette règle de délimitation des RMR de Statistique Canada stipule qu'une municipalité ne peut, une fois intégrée à une RMR, en être exclue par la suite. Cette règle vise à favoriser la comparabilité d'une RMR dans le temps.

À la lumière des données de 2011, on constate que six des municipalités de la RMR répondent uniquement à la règle de la comparabilité historique. De ces six municipalités, quatre font partie de la RMR sans être incluses dans le territoire de la CMM : il s'agit des municipalités de Gore, de Saint-Colomban, de Saint-Placide et de Lavaltrie, toutes situées dans le nord de la région. Les deux autres municipalités qui ne répondent qu'à la règle de la comparabilité historique sont Verchères et Hudson, situées dans la couronne Sud, qui font quant à elles partie de la CMM<sup>11</sup>. En ce qui concerne ces deux municipalités, le taux de navettage dans le sens normal est toutefois relativement élevé et se chiffre à respectivement 45,5 % et 42 %.

11 À la suite des modifications dans la façon de mesurer la délimitation du noyau, ces municipalités ne font plus partie, pour le recensement 2011, du noyau de la RMR. C'était toutefois le cas pour le recensement de 2006.

**CARTE 10:** Municipalités ne répondant à aucune des règles d'intégration à la RMR autre que celle de la comparabilité historique, 2011



Municipalités ne répondant à aucune des règles d'intégration à la RMR autre que celle de la comparabilité historique	Nom de la MRC	Population totale			Taux de variation de la population	Navettage en sens normal		Navettage à contresens
		2006	2011	2006-2011		% de la population active occupée demeurant dans la municipalité dont le lieu de travail est situé dans le noyau de délimitation de la RMR	% de la population active occupée demeurant dans la municipalité dont le lieu de travail est situé dans un noyau de délimitation secondaire de la RMR	% de la population active occupée travaillant dans la municipalité qui demeure dans le noyau de délimitation de la RMR
						2011	2011	2011
Lavaltrie	D'Autray	12 120	13 267	9,5%	49,2%	0,0%	7,7%	
Saint-Colomban	La Rivière-du-Nord	10 136	13 080	29,0%	34,4%	23,2%	0,0%	
Verchères	Marguerite-D'Youville	5 243	5 692	8,6%	45,5%	0,7%	14,0%	
Hudson	Vaudreuil-Soulanges	5 088	5 135	0,9%	42,0%	0,0%	15,1%	
Gore	Argenteuil	1 540	1 775	15,3%	21,4%	12,8%	0,0%	
Saint-Placide	Deux-Montagnes	1 642	1 715	4,4%	33,3%	0,0%	0,0%	

Sources : Statistique Canada, Recensements de la population 2006 et 2011 et Enquête nationale auprès des ménages 2011 (ENM). Traitement : CMM, 2014.

## 3.6 La règle de l'ajustement manuel

Tel qu'énoncé dans le Dictionnaire du recensement 2011 de Statistique Canada :

*Une [région métropolitaine de recensement (RMR) ou une agglomération de recensement (AR)] représente une région intégrée sur le plan socio-économique. Cependant, il existe certaines limites quant au degré d'intégration idéal. Comme les SDR utilisées comme unités de base pour délimiter les RMR et les AR sont des unités administratives, leurs limites ne sont pas toujours les plus appropriées à la délimitation des RMR et des AR. Il y a toujours des cas où l'application des règles énoncées précédemment donne des résultats non souhaités ainsi que des cas où ces règles sont difficilement applicables. Dans de tels cas, des ajustements manuels sont parfois apportés aux limites pour assurer l'intégrité du programme. [...] [À titre d'exemple], dans l'AR de Miramichi (Nouveau-Brunswick), la SDR de Red Bank 4, IRI qui est constituée de deux parties, est maintenue pour conserver la contiguïté spatiale.*

Dans le cas de la RMR de Montréal, aucune municipalité n'a jusqu'ici été intégrée à la RMR en fonction de la règle de l'ajustement manuel. Rien ne laisse présager que ce pourrait être le cas à court ou à moyen terme.

## 3.7 La règle de la fusion entre une AR et une RMR

Les agglomérations de recensement (AR) représentent un des types de région définis par Statistique Canada qui, tout comme les RMR, sont formées d'une ou de plusieurs municipalités adjacentes situées autour d'un noyau. Alors qu'une RMR doit compter une population totale d'au moins 100 000 habitants et que son noyau doit compter au moins 50 000 habitants, il n'y a pas de seuil minimal de population pour une AR, mais celle-ci doit contenir un noyau dont la population totale est d'au moins 10 000 habitants. Ainsi, les AR sont des régions urbaines de moindre importance en termes de taille démographique que les RMR.

Une AR peut être fusionnée à une RMR adjacente si le navettage total dans les deux sens, entre l'AR et la RMR, équivaut à au moins 35 % de la population active occupée qui demeure dans l'AR. Dans ce cas, le noyau de l'ancienne AR devient un noyau secondaire de la RMR.

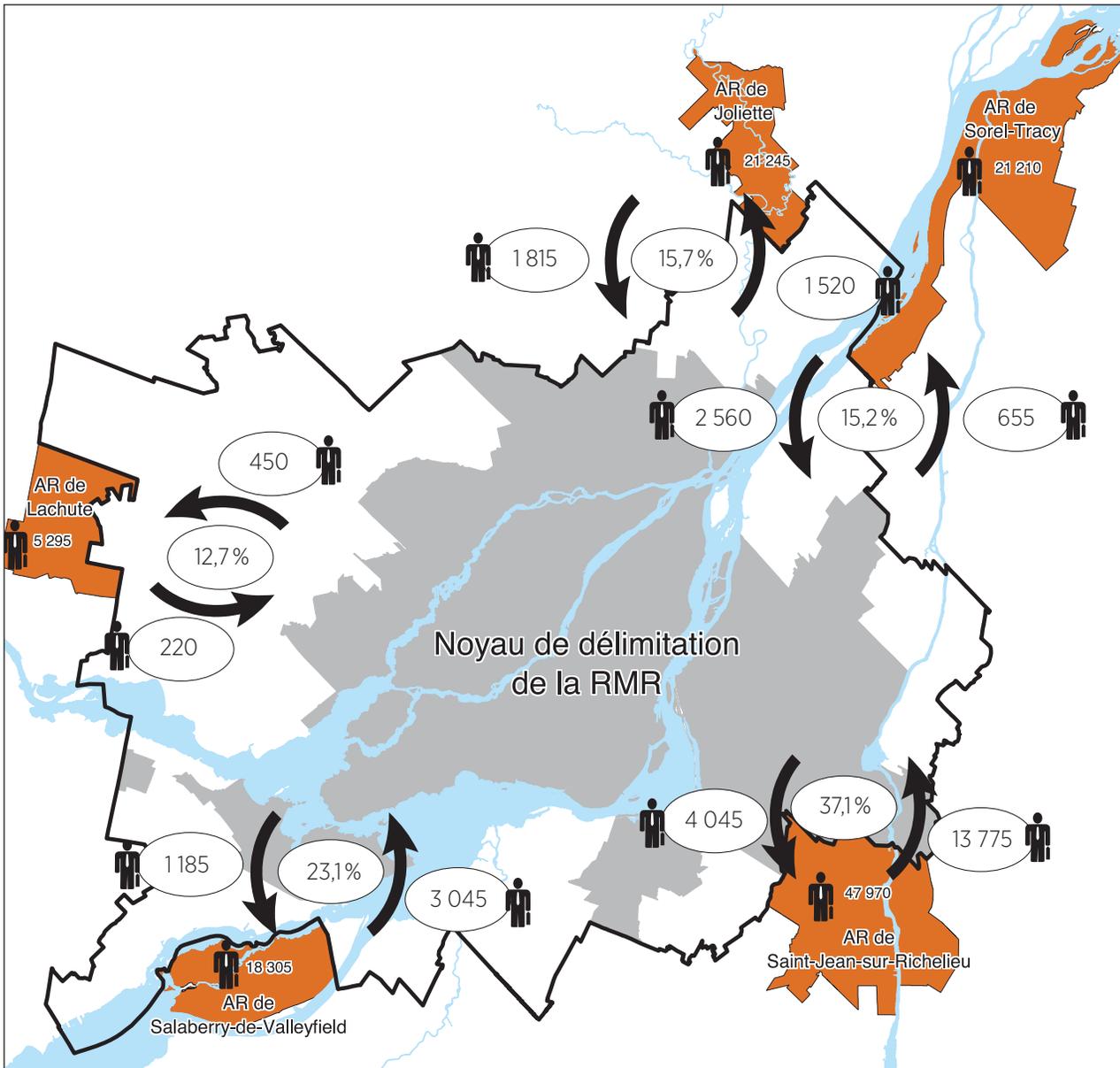
Population active occupée demeurant dans l'AR et travaillant dans le noyau de délimitation de la RMR	+	Population active occupée demeurant dans le noyau de délimitation de la RMR et travaillant dans l'AR	X 100	≥ 35 %
<hr/>				
Population active occupée demeurant dans l'AR				

On retrouve actuellement cinq AR adjacentes à la RMR de Montréal, soit celles de Saint-Jean-sur-Richelieu, de Salaberry-de-Valleyfield, de Lachute, de Joliette et de Sorel-Tracy. Les trois premières agglomérations sont constituées d'une seule municipalité alors que les agglomérations de Joliette et de Sorel-Tracy sont respectivement constituées de quatre et de cinq municipalités.

L'AR de Saint-Jean-sur-Richelieu, qui dans les faits ne regroupe que la municipalité de Saint-Jean-sur-Richelieu, avait déjà, en 2006, pratiquement atteint le seuil requis pour être intégrée à la RMR de Montréal. En effet, la somme des déplacements dans les deux sens entre le noyau de délimitation de la RMR et l'AR, exprimée en pourcentage de la population active occupée demeurant dans l'AR, était de 34,1% en 2006. À la lumière des données de 2011, cette proportion aurait maintenant atteint 37,1%, ce qui laisse présager que l'AR de Saint-Jean-sur-Richelieu sera intégrée à la RMR de Montréal dans le cadre du prochain recensement, en 2016. Avec une population de plus de 92 000 habitants, Saint-Jean-sur-Richelieu deviendrait la cinquième municipalité la plus peuplée de la RMR, après Montréal, Laval, Longueuil et Terrebonne.

Les quatre autres AR adjacentes à la RMR présentent quant à elles des taux de navettage dans les deux sens relativement faibles avec la RMR, en particulier les agglomérations de Lachute (12,7%), de Joliette (15,7%) et de Sorel-Tracy (15,2%). En ce qui concerne l'AR de Salaberry-de-Valleyfield, cette proportion est un peu plus élevée, soit de 23,1%.

**CARTE 11:** Déplacements dans les deux sens entre le noyau de délimitation de la RMR de Montréal et les AR adjacentes, exprimés en pourcentage de la population active occupée demeurant dans chacune de ces AR, 2011



Agglomération de recensement (AR) adjacente à la RMR de Montréal	Nombre de municipalités incluses dans l'AR	Population active occupée demeurant dans l'AR et travaillant dans le noyau de délimitation de la RMR	Population active occupée demeurant dans le noyau de délimitation de la RMR et travaillant dans l'AR	Population active occupée demeurant dans l'AR	Navettage dans les deux sens
		A	B	C	(A + B) / C
Saint-Jean-sur-Richelieu	1	13 775	4 045	47 970	37,1 %
Salaberry-de-Valleyfield	1	3 045	1 185	18 305	23,1 %
Joliette	4	1 815	1 520	21 245	15,7 %
Sorel-Tracy	5	2 560	655	21 210	15,2 %
Lachute	1	450	220	5 295	12,7 %

Source : Statistique Canada, *Enquête nationale auprès des ménages 2011 (ENM)*. Traitement : CMM, 2014.





## QUATRIÈME PARTIE

Synthèse des résultats concernant le degré d'intégration métropolitaine des municipalités adjacentes à la RMR et des municipalités de la RMR hors CMM

- 4.1 Municipalités adjacentes à la RMR
- 4.2 Municipalités de la RMR hors CMM

## QUATRIÈME PARTIE

### Synthèse des résultats concernant le degré d'intégration métropolitaine des municipalités adjacentes à la RMR et des municipalités de la RMR hors CMM

#### 4.1 Municipalités adjacentes à la RMR

Tel que mentionné plus tôt, les régions métropolitaines sont des espaces économiques dont les limites peuvent varier avec le temps, notamment en fonction de l'attractivité de leur noyau urbain sur les municipalités périphériques. L'exercice réalisé au troisième chapitre a toutefois démontré que peu de modifications devraient être apportées aux limites de la RMR de Montréal par Statistique Canada à court ou moyen terme.

On constate qu'une seule des municipalités adjacentes à la RMR pourrait potentiellement, à la lumière des données de l'*Enquête nationale auprès des ménages 2011*, être intégrée à la RMR par Statistique Canada dans le cadre du recensement 2016. Il s'agit de la municipalité de Saint-Jean-sur-Richelieu, qui forme une agglomération de recensement adjacente à la région. Cette municipalité pourrait se voir intégrer à la RMR en fonction de la règle portant sur la fusion entre une AR et une RMR.

Rappelons que selon cette règle, une agglomération de recensement peut être fusionnée à une RMR adjacente si le navettage total dans les deux sens entre le noyau de délimitation de l'AR et de la RMR équivaut à au moins 35 % de la population active occupée qui demeure dans l'AR. Dans le cas de Saint-Jean-sur-Richelieu, cette proportion atteint 37,1 % en 2011 (voir carte 11) alors qu'elle était de 34,1 % en 2006. Avec

une population de plus de 92 000 habitants, Saint-Jean-sur-Richelieu deviendrait, si elle était intégrée à la RMR de Montréal, la cinquième municipalité de la région en ce qui concerne la taille démographique, après Montréal, Laval, Longueuil et Terrebonne.

Toutefois, malgré l'atteinte de ce seuil de 35 %, l'intégration de Saint-Jean-sur-Richelieu au bassin d'emploi métropolitain demeure relativement faible lorsqu'elle est analysée en fonction du navettage en sens normal (règle 1) ou du navettage à contresens (règle 2). Ainsi, seulement 28,7 % de la population active occupée demeurant à Saint-Jean-sur-Richelieu travaille dans le noyau de délimitation de la RMR alors que le seuil d'adhésion à la RMR en fonction de cette règle est de 50 %. Plus spécifiquement, des quelque 48 000 travailleurs demeurant à Saint-Jean-sur-Richelieu, 12,9 % se rendent travailler sur l'île de Montréal, 10,7 % dans l'agglomération de Longueuil, 4,9 % dans la portion du noyau de délimitation située dans la couronne Sud, et 0,3 % à Laval.

En ce qui concerne le navettage à contresens, seulement 11,6 % de la population qui travaille à Saint-Jean-sur-Richelieu demeure dans le noyau de délimitation de la RMR alors que le seuil d'adhésion à la RMR en fonction de cette règle est de 25 %. Des quelque 4 000 résidents du noyau de délimitation de la RMR de Montréal travaillant à Saint-Jean-sur-Richelieu, les trois quarts demeurent plus spécifiquement dans l'agglomération de Longueuil ou dans l'une des municipalités de la couronne Sud.

FIGURE 10: Quelques données sur l'agglomération de recensement de Saint-Jean-sur-Richelieu

Municipalité*	Nom de la MRC	Population totale			Navettage en sens normal		Navettage à contresens
		2006	2011	2006-2011	% de la population active occupée demeurant dans la municipalité dont le lieu de travail est situé dans le noyau de délimitation de la RMR de Montréal	% de la population active occupée demeurant dans la municipalité dont le lieu de travail est situé dans un noyau de délimitation secondaire de la RMR de Montréal	% de la population active occupée travaillant dans la municipalité qui demeure dans le noyau de la RMR de Montréal
Saint-Jean-sur-Richelieu	Le Haut-Richelieu	87 492	92 394	5,6%	28,7%	0,6%	11,6%

\* L'agglomération de recensement de Saint-Jean-sur-Richelieu est composée uniquement de la municipalité de Saint-Jean-sur-Richelieu. Sources : Statistique Canada, *Recensements de la population 2006 et 2011 et Enquête nationale auprès des ménages 2011 (ENM)*. Traitement : CMM, 2014.

Outre Saint-Jean-sur-Richelieu, aucune autre municipalité adjacente à la RMR de Montréal ne répond, à la lumière des données de l'*Enquête nationale auprès des ménages 2011 (ENM)*, à une des règles de délimitation des RMR de Statistique Canada.

Saint-Clet, dans la MRC de Vaudreuil-Soulanges, et Saint-Lin-Laurentides, dans la MRC de Montcalm, présentent toutefois des taux de navettage vers le noyau de délimitation relativement élevés, frôlant le seuil de 50 % qui justifierait leur adhésion à la RMR. En effet, 46,3 % de la population active occupée demeurant à Saint-Clet travaille dans le noyau de délimitation de la RMR de Montréal tandis que cette proportion est de 45,7 % pour la population active occupée demeurant à Saint-Lin-Laurentides. Alors que Saint-Clet présente une petite population à faible croissance (+0,8 % de croissance entre 2006 et 2011),

Saint-Lin-Laurentides est une ville de plus de 17 000 habitants à forte croissance démographique (+23,3 % entre 2006 et 2011). Des 3 800 résidents de Saint-Lin-Laurentides travaillant dans le noyau de délimitation de la RMR de Montréal, 52,4 % travaillent dans une des municipalités du noyau de délimitation situées dans la couronne Nord, 29,4 % travaillent sur l'île de Montréal et 17,1 % travaillent à Laval.

**FIGURE 11:** Quelques données sur les municipalités adjacentes à la RMR de Montréal qui présentent les taux de navettage en sens normal les plus élevés

Municipalité	Nom de la MRC	Population totale			Navettage en sens normal		Navettage à contresens
		2006	2011	Taux de variation de la population 2006-2011	% de la population active occupée demeurant dans la municipalité dont le lieu de travail est situé dans le noyau de délimitation de la RMR de Montréal	% de la population active occupée demeurant dans la municipalité dont le lieu de travail est situé dans un noyau de délimitation secondaire de la RMR de Montréal	% de la population active occupée travaillant dans la municipalité qui demeure dans le noyau de la RMR de Montréal
Saint-Clet	Vaudreuil-Soulanges	1 725	1 738	0,8 %	46,3 %	2,0 %	0,0 %
Saint-Lin-Laurentides	Montcalm	14 159	17 463	23,3 %	45,7 %	4,5 %	10,0 %
Très-Saint-Rédempteur	Vaudreuil-Soulanges	733	863	17,7 %	41,2 %	0,0 %	0,0 %
Saint-Roch-de-l'Achigan	Montcalm	4 449	4 892	10,0 %	39,4 %	1,1 %	14,2 %
Saint-Marc-sur-Richelieu	La Vallée-du Richelieu	1 876	2 050	9,3 %	38,2 %	9,1 %	0,0 %
Saint-Calixte	Montcalm	5 687	5 934	4,3 %	37,6 %	3,9 %	0,0 %
Marieville	Rouville	7 527	10 094	34,1 %	36,7 %	2,0 %	17,5 %
Saint-Charles-sur-Richelieu	La Vallée-du Richelieu	1 742	1 643	-5,7 %	36,0 %	7,9 %	0,0 %
Sainte-Julienne	Montcalm	7 983	9 331	16,9 %	35,8 %	1,0 %	4,5 %
Saint-Rémi	Les Jardins-de-Napierville	6 136	7 265	18,4 %	35,4 %	6,8 %	18,4 %
Saint-Antoine-sur-Richelieu	La Vallée-du Richelieu	1 594	1 659	4,1 %	34,8 %	7,6 %	0,0 %
Rigaud	Vaudreuil-Soulanges	6 780	7 346	8,3 %	34,7 %	1,5 %	15,3 %

Sources : Statistique Canada, *Recensements de la population 2006 et 2011* et *Enquête nationale auprès des ménages 2011 (ENM)*. Traitement : CMM, 2014.

## 4.2 Municipalités de la RMR hors CMM

Les résultats présentés au troisième chapitre ont également permis de faire la lumière sur le niveau d'intégration à la région métropolitaine des cinq municipalités de la RMR qui n'avaient pas été intégrées au territoire de la CMM lors de sa création, en 2001 (Saint-Jérôme, Saint-Colomban, Gore, Saint-Placide et Lavaltrie), de même que des cinq autres municipalités intégrées à la RMR de Montréal en 2006 sans toutefois faire partie de la CMM (Les Coteaux, Coteau-du-Lac, Saint-Zotique et la ville et la paroisse de L'Épiphanie).

D'abord, quatre de ces municipalités — soit Saint-Colomban, Gore, Saint-Placide et Lavaltrie, toutes situées dans le Nord de la RMR — n'atteignent plus les seuils de navettage vers le noyau requis pour être intégrées à la RMR. Statistique Canada les conserve au sein de la RMR de Montréal en fonction de la règle de la comparabilité historique, qui stipule qu'une fois intégrée à une RMR, une municipalité ne peut plus en être exclue. Dans le cas de Lavaltrie, toutefois, le taux de navettage en sens normal vers le noyau de délimitation de la RMR est à peine sous le seuil requis, à 49,2%.

Dans le cas de Saint-Jérôme, le *Livre blanc sur la réorganisation municipale* préconisait ne pas intégrer cette municipalité à la CMM en raison de son rôle de centre de services pour la région des Laurentides. Les données de navettage démontrent également que son intégration dans le marché de l'emploi métropolitain est relativement faible. En effet, seulement 24,1% de la population active occupée demeurant à Saint-Jérôme travaille dans les municipalités du noyau de délimitation de la RMR. Rappelons que le seuil d'adhésion d'une municipalité à la RMR en fonction du navettage en sens normal est de 50%. Quant au taux de navettage à contresens, il est de 12,8% alors que le seuil pour être intégré à la RMR est de 25%. La règle qui justifie la présence de Saint-Jérôme dans la RMR est le fait qu'elle forme un noyau secondaire, c'est-à-dire qu'elle est une ancienne agglomération de recensement qui a été fusionnée, en 1996, à la RMR de Montréal en fonction du critère de fusion d'une AR à une RMR adjacente (règle 7).

Les Coteaux, Coteau-du-Lac et Saint-Zotique sont trois municipalités ayant été intégrées à la RMR en 2006 en raison de la fusion de l'agglomération des Coteaux avec la RMR de Montréal. Ces trois municipalités forment donc aujourd'hui un des cinq noyaux secondaires de la région, mais leur intégration dans le marché de l'emploi métropolitain est relativement faible. Le taux de navettage en sens normal est de 39,5% pour Coteau-du-Lac, de 36,5% pour Saint-Zotique et de 35,7% pour Les Coteaux, alors que le taux de navettage à contresens y est de respectivement 12%, 3,1% et 0%.

Enfin, la ville et la paroisse de L'Épiphanie sont deux autres municipalités situées à l'extérieur des limites de la CMM qui ont elles aussi été intégrées à la RMR en 2006. Ces deux municipalités sont celles qui, parmi les municipalités de la RMR hors CMM, présentent la plus forte intégration au bassin d'emploi de la région en termes de navettage en sens normal. Ainsi, 56,2% de la population active occupée demeurant dans la ville de L'Épiphanie travaille dans le noyau de la RMR alors que cette proportion est de 57,6% pour la population active occupée demeurant dans la paroisse de L'Épiphanie. Des 2 325 navetteurs demeurant dans la ville ou la paroisse de L'Épiphanie et travaillant dans le noyau de délimitation de la RMR, plus des trois quarts se rendent travailler dans les municipalités de Montréal (48,6%) et de Repentigny (28,2%).

**FIGURE 12:** Quelques données sur les municipalités de la RMR de Montréal situées à l'extérieur des limites de la CMM

					Noyau urbain		Navettage en sens normal		Navettage à contresens
Municipalité	Nom de la MRC	Population totale		Taux de variation de la population	Municipalité intégrée au noyau de délimitation de la RMR de Montréal	Municipalité intégrée à un des noyaux de délimitation secondaires de la RMR de Montréal	% de la population active occupée demeurant dans la municipalité dont le lieu de travail est situé dans le noyau de délimitation de la RMR de Montréal	% de la population active occupée demeurant dans la municipalité dont le lieu de travail est situé dans un noyau de délimitation secondaire de la RMR de Montréal	% de la population active occupée travaillant dans la municipalité qui demeure dans le noyau de la RMR de Montréal
		2006	2011						
L'Épiphanie (paroisse)	L'Assomption	3 129	3 296	5,3 %			57,6%	0,0%	8,0%
L'Épiphanie (ville)	L'Assomption	4 606	5 353	16,2 %			56,2%	0,0%	26,9%
Lavaltrie	D'Autray	12 120	13 267	9,5 %			49,2%	0,0%	7,7%
Coteau-du-Lac	Vaudreuil-Soulanges	6 346	6 842	7,8 %		✓	39,5%	13,9%	12,0%
Saint-Zotique	Vaudreuil-Soulanges	5 251	6 773	29,0 %		✓	36,5%	19,7%	3,1%
Les Coteaux	Vaudreuil-Soulanges	3 764	4 568	21,4 %		✓	35,7%	14,8%	0,0%
Saint-Colomban	La Rivière-du-Nord	10 136	13 080	29,0 %			34,4%	23,2%	0,0%
Saint-Placide	Deux-Montagnes	1 642	1 715	4,4 %			33,3%	0,0%	0,0%
Saint-Jérôme	La Rivière-du-Nord	63 729	68 456	7,4 %		✓	24,1%	46,7%	12,8%
Gore	Argenteuil	1 540	1 775	15,3 %			21,4%	12,8%	0,0%

Sources : Statistique Canada, *Recensements de la population 2006 et 2011* et *Enquête nationale auprès des ménages 2011 (ENM)*. Traitement : CMM, 2014.



## ANNEXE

	Noyau urbain		Navettage en sens normal		Navettage à contresens
	Municipalité intégrée au noyau de délimitation de la RMR de Montréal	Municipalité intégrée à un des noyaux de délimitation secondaires de la RMR de Montréal	% de la population active occupée demeurant dans la municipalité dont le lieu de travail est situé dans le noyau de délimitation de la RMR de Montréal	% de la population active occupée demeurant dans la municipalité dont le lieu de travail est situé dans un noyau de délimitation secondaire de la RMR de Montréal	% de la population active occupée travaillant dans la municipalité qui demeure dans le noyau de délimitation de la RMR de Montréal
	2011	2011	2011	2011	2011
<b>MUNICIPALITÉS DE LA CMM</b>					
<b>Agglomération de Montréal</b>					
Baie-D'Urfé	✓		71,8 %	0,0 %	75,5 %
Beaconsfield	✓		76,6 %	0,0 %	64,8 %
Côte-Saint-Luc	✓		80,5 %	0,0 %	78,6 %
Dollard-des-Ormeaux	✓		82,8 %	0,3 %	80,4 %
Dorval	✓		84,4 %	0,0 %	86,4 %
Hampstead	✓		83,3 %	0,0 %	65,9 %
Kirkland	✓		82,8 %	0,2 %	81,5 %
L'Île-Dorval	✓		ND	ND	ND
Montréal	✓		83,8 %	0,3 %	87,6 %
Montréal-Est	✓		77,0 %	0,0 %	88,3 %
Montréal-Ouest	✓		78,6 %	0,0 %	77,4 %
Mont-Royal	✓		81,4 %	0,0 %	91,0 %
Pointe-Claire	✓		82,6 %	0,3 %	85,9 %
Sainte-Anne-de-Bellevue	✓		79,0 %	0,0 %	81,3 %
Senneville	✓		54,2 %	0,0 %	76,3 %
Westmount	✓		75,9 %	0,0 %	88,3 %
<b>Agglomération de Longueuil</b>					
Boucherville	✓		78,0 %	0,7 %	72,2 %
Brossard	✓		82,3 %	0,6 %	75,7 %
Longueuil	✓		83,5 %	0,6 %	80,2 %
Saint-Bruno-de-Montarville	✓		78,6 %	2,1 %	74,6 %
Saint-Lambert	✓		79,4 %	0,2 %	77,6 %
<b>Laval</b>					
Laval	✓		84,0 %	0,4 %	83,6 %
<b>MRC de Mirabel</b>					
Mirabel			50,1 %	9,4 %	35,6 %
<b>MRC de Deux-Montagnes</b>					
Deux-Montagnes	✓		78,2 %	0,5 %	65,1 %
Oka			42,4 %	0,0 %	24,9 %
Pointe-Calumet	✓		68,0 %	0,7 %	33,0 %
Sainte-Marthe-sur-le-Lac	✓		78,7 %	1,1 %	65,1 %
Saint-Eustache	✓		78,7 %	1,5 %	73,5 %
Saint-Joseph-du-Lac			60,2 %	0,8 %	40,3 %
<b>MRC de Thérèse-De Blainville</b>					
Blainville	✓		74,0 %	3,8 %	61,8 %
Boisbriand	✓		77,5 %	2,1 %	72,8 %
Bois-des-Filion	✓		79,8 %	2,1 %	82,9 %
Lorraine	✓		70,8 %	2,0 %	52,8 %
Rosemère	✓		73,8 %	1,7 %	77,1 %
Sainte-Anne-des-Plaines		✓	55,1 %	19,0 %	37,9 %
Sainte-Thérèse	✓		76,3 %	3,5 %	71,8 %
<b>MRC Les Moulins</b>					
Mascouche	✓		78,0 %	0,9 %	75,5 %
Terrebonne	✓		79,6 %	1,3 %	74,3 %

	Noyau urbain		Navetage en sens normal		Navetage à contresens
	Municipalité intégrée au noyau de délimitation de la RMR de Montréal	Municipalité intégrée à un des noyaux de délimitation secondaires de la RMR de Montréal	% de la population active occupée demeurant dans la municipalité dont le lieu de travail est situé dans le noyau de délimitation de la RMR de Montréal	% de la population active occupée demeurant dans la municipalité dont le lieu de travail est situé dans un noyau de délimitation secondaire de la RMR de Montréal	% de la population active occupée travaillant dans la municipalité qui demeure dans le noyau de délimitation de la RMR de Montréal
	2011	2011	2011	2011	2011
<b>MUNICIPALITÉS DE LA CMM</b>					
<b>MRC de L'Assomption</b>					
Charlemagne	✓		78,7 %	0,0 %	85,3 %
L'Assomption			50,7 %	0,2 %	25,1 %
Repentigny	✓		79,3 %	0,2 %	68,3 %
Saint-Sulpice			52,9 %	0,0 %	8,6 %
<b>MRC de Vaudreuil-Soulanges</b>					
Hudson			42,0 %	0,0 %	15,1 %
Les Cèdres			58,5 %	1,1 %	15,9 %
L'Île-Cadieux			ND	ND	ND
L'Île-Perrot	✓		80,7 %	0,0 %	72,5 %
Notre-Dame-de-l'Île-Perrot	✓		78,1 %	0,0 %	49,0 %
Pincourt	✓		81,1 %	1,0 %	56,6 %
Pointe-des-Cascades			57,0 %	0,0 %	28,6 %
Saint-Lazare			59,3 %	0,5 %	12,3 %
Terrasse-Vaudreuil	✓		73,5 %	0,0 %	55,6 %
Vaudreuil-Dorion	✓		77,0 %	0,7 %	55,9 %
Vaudreuil-sur-le-Lac	✓		68,7 %	0,0 %	26,1 %
<b>MRC de Beauharnois-Salaberry</b>					
Beauharnois		✓	20,3 %	41,9 %	6,3 %
<b>MRC de Roussillon</b>					
Candiac	✓		77,3 %	1,4 %	67,3 %
Châteauguay		✓	52,9 %	27,8 %	19,9 %
Delson	✓		77,8 %	2,8 %	80,1 %
La Prairie	✓		80,3 %	1,1 %	71,1 %
Léry		✓	29,5 %	46,9 %	0,0 %
Mercier		✓	42,9 %	35,1 %	6,3 %
Saint-Constant	✓		77,7 %	3,1 %	72,7 %
Sainte-Catherine	✓		80,1 %	2,1 %	69,4 %
Saint-Isidore			ND	ND	ND
Saint-Mathieu			ND	ND	ND
Saint-Philippe			73,6 %	0,0 %	31,1 %
<b>MRC de Rouville</b>					
Richelieu	✓		55,9 %	0,0 %	45,2 %
Saint-Mathias-sur-Richelieu			55,3 %	4,3 %	18,1 %
<b>MRC de La Vallée-du-Richelieu</b>					
Belœil		✓	45,4 %	26,6 %	19,6 %
Carignan	✓		66,5 %	1,6 %	51,4 %
Chambly	✓		73,6 %	1,7 %	60,1 %
McMasterville		✓	45,9 %	25,7 %	23,6 %
Mont-Saint-Hilaire		✓	42,7 %	25,2 %	15,8 %
Otterburn Park		✓	39,5 %	24,0 %	0,0 %
Saint-Basile-le-Grand	✓		74,9 %	4,5 %	63,3 %
Saint-Jean-Baptiste			24,3 %	11,9 %	4,5 %
Saint-Mathieu-de-Belœil			42,9 %	16,4 %	37,7 %
<b>MRC de Marguerite-D'Youville</b>					
Calixa-Lavallée			32,8 %	0,0 %	0,0 %
Contrecoeur			29,4 %	0,0 %	8,2 %
Saint-Amable	✓		71,2 %	1,2 %	69,3 %
Sainte-Julie	✓		75,8 %	2,9 %	67,6 %
Varenes			59,1 %	0,6 %	38,2 %
Verchères			45,5 %	0,7 %	14,0 %

	Noyau urbain		Navettage en sens normal		Navettage à contresens
	Municipalité intégrée au noyau de délimitation de la RMR de Montréal	Municipalité intégrée à un des noyaux de délimitation secondaires de la RMR de Montréal	% de la population active occupée demeurant dans la municipalité dont le lieu de travail est situé dans le noyau de délimitation de la RMR de Montréal	% de la population active occupée demeurant dans la municipalité dont le lieu de travail est situé dans un noyau de délimitation secondaire de la RMR de Montréal	% de la population active occupée travaillant dans la municipalité qui demeure dans le noyau de délimitation de la RMR de Montréal
	2011	2011	2011	2011	2011
<b>MUNICIPALITÉS ADJACENTES À LA CMM</b>					
<b>MRC d'Argenteuil</b>					
Brownsburg-Chatham			11,7%	3,4%	0,0%
Gore			21,4%	12,8%	0,0%
Lachute			8,5%	4,2%	4,3%
Mille-Isles			ND	ND	ND
Saint-André-d'Argenteuil			11,8%	2,9%	0,0%
Wentworth			ND	ND	ND
<b>MRC de L'Assomption</b>					
L'Épiphanie (paroisse)			57,6%	0,0%	8,0%
L'Épiphanie (ville)			56,2%	0,0%	26,9%
<b>MRC d'Autray</b>					
Berthierville			9,6%	0,0%	3,8%
La Visitation-de-l'Île-Dupas			22,2%	0,0%	0,0%
Lanoraie			28,0%	0,0%	14,3%
Lavaltrie			49,2%	0,0%	7,7%
Sainte-Élisabeth			ND	ND	ND
Sainte-Geneviève-de-Berthier			5,0%	0,0%	0,0%
Saint-Ignace-de-Loyola			7,2%	0,0%	0,0%
<b>MRC de Brome-Missisquoi</b>					
Farnham			8,1%	0,0%	1,3%
Notre-Dame-de-Stanbridge			0,0%	0,0%	0,0%
Sainte-Sabine			3,1%	0,0%	0,0%
<b>MRC de Beauharnois-Salaberry</b>					
Sainte-Martine			19,1%	22,6%	1,6%
Saint-Étienne-de-Beauharnois			8,5%	24,5%	0,0%
Saint-Louis-de-Gonzague			4,2%	2,8%	0,0%
Saint-Stanislas-de-Kostka			ND	ND	ND
Saint-Urbain-Premier			15,8%	14,9%	0,0%
Salaberry-de-Valleyfield			16,6%	6,6%	6,9%
<b>MRC de Deux-Montagnes</b>					
Saint-Placide			33,3%	0,0%	0,0%
<b>MRC Le Haut-Richelieu</b>					
Mont-Saint-Grégoire			13,0%	0,0%	0,0%
Saint-Alexandre			8,1%	0,0%	0,0%
Saint-Blaise-sur-Richelieu			ND	ND	ND
Sainte-Anne-de-Sabrevois			10,4%	0,0%	0,0%
Sainte-Brigide-d'Iberville			ND	ND	ND
Saint-Jean-sur-Richelieu			28,7%	0,6%	11,6%
Saint-Sébastien			0,0%	0,0%	0,0%
<b>MRC Les Jardins-de-Napierville</b>					
Napierville			18,4%	1,0%	8,8%
Saint-Cyprien-de-Napierville			23,5%	0,0%	0,0%
Saint-Édouard			30,8%	0,0%	0,0%
Saint-Jacques-le-Mineur			29,3%	0,0%	0,0%
Saint-Michel			ND	ND	ND
Saint-Rémi			35,4%	6,8%	18,4%

	Noyau urbain		Navettage en sens normal		Navettage à contresens
	Municipalité intégrée au noyau de délimitation de la RMR de Montréal	Municipalité intégrée à un des noyaux de délimitation secondaires de la RMR de Montréal	% de la population active occupée demeurant dans la municipalité dont le lieu de travail est situé dans le noyau de délimitation de la RMR de Montréal	% de la population active occupée demeurant dans la municipalité dont le lieu de travail est situé dans un noyau de délimitation secondaire de la RMR de Montréal	% de la population active occupée travaillant dans la municipalité qui demeure dans le noyau de délimitation de la RMR de Montréal
	2011	2011	2011	2011	2011
<b>MUNICIPALITÉS ADJACENTES À LA CMM</b>					
<b>MRC de Joliette</b>					
Crabtree			12,5%	0,0%	6,5%
Joliette			9,3%	0,0%	7,3%
Notre-Dame-de- Lourdes			8,1%	0,0%	0,0%
Notre-Dame-des-Prairies			8,5%	0,0%	1,4%
Saint-Ambroise-de-Kildare			4,0%	0,0%	0,0%
Saint-Charles-Borromée			6,0%	0,0%	4,7%
Sainte-Mélanie			9,2%	0,0%	0,0%
Saint-Paul			12,2%	0,0%	6,3%
Saint-Pierre			0,0%	0,0%	0,0%
Saint-Thomas			9,3%	0,0%	6,9%
<b>MRC des Laurentides</b>					
Ivry-sur-le-Lac			ND	ND	ND
Lantier			ND	ND	ND
Sainte-Agathe-des-Monts			4,9%	1,9%	1,4%
Sainte-Lucie-des-Laurentides			3,3%	8,3%	0,0%
Val-David			ND	ND	ND
Val-Morin			10,0%	4,4%	0,0%
<b>MRC Les Maskoutains</b>					
La Présentation			14,5%	4,0%	0,0%
Saint-Barnabé-Sud			4,2%	0,0%	0,0%
Saint-Bernard-de-Michaudville			0,0%	0,0%	0,0%
Saint-Damase			3,6%	2,6%	0,0%
Sainte-Madeleine			20,4%	11,2%	0,0%
Sainte-Marie-Madeleine			19,3%	11,1%	0,0%
Saint-Hyacinthe			9,1%	2,7%	7,5%
Saint-Jude			0,0%	0,0%	0,0%
Saint-Louis			0,0%	0,0%	0,0%
<b>MRC de Matawinie</b>					
Chertsey			26,2%	1,8%	0,0%
Entrelacs			31,0%	0,0%	0,0%
Rawdon			17,9%	1,3%	3,7%
Sainte-Marcelline-de-Kildare			8,5%	0,0%	0,0%
<b>MRC de Montcalm</b>					
Saint-Alexis (paroisse)			0,0%	0,0%	0,0%
Saint-Alexis (village)			0,0%	0,0%	0,0%
Saint-Calixte			37,6%	3,9%	0,0%
Sainte-Julienne			35,8%	1,0%	4,5%
Sainte-Marie-Salomé			10,7%	0,0%	0,0%
Saint-Esprit			ND	ND	ND
Saint-Jacques			15,8%	0,0%	0,0%
Saint-Liguori			9,1%	0,0%	0,0%
Saint-Lin-Laurentides			45,7%	4,5%	10,0%
Saint-Roch-de-l'Achigan			39,4%	1,1%	14,2%
Saint-Roch-Ouest			ND	ND	ND

	Noyau urbain		Navettage en sens normal		Navettage à contresens
	Municipalité intégrée au noyau de délimitation de la RMR de Montréal	Municipalité intégrée à un des noyaux de délimitation secondaires de la RMR de Montréal	% de la population active occupée demeurant dans la municipalité dont le lieu de travail est situé dans le noyau de délimitation de la RMR de Montréal	% de la population active occupée demeurant dans la municipalité dont le lieu de travail est situé dans un noyau de délimitation secondaire de la RMR de Montréal	% de la population active occupée travaillant dans la municipalité qui demeure dans le noyau de délimitation de la RMR de Montréal
	2011	2011	2011	2011	2011
<b>MUNICIPALITÉS ADJACENTES À LA CMM</b>					
<b>MRC des Pays-d'en-Haut</b>					
Estérel			29,4 %	0,0 %	0,0 %
Morin-Heights			23,0 %	6,2 %	3,1 %
Piedmont			20,0 %	9,5 %	3,5 %
Saint-Adolphe-d'Howard			17,2 %	4,3 %	0,0 %
Sainte-Adèle			13,3 %	10,2 %	0,0 %
Sainte-Anne-des-Lacs			27,9 %	16,7 %	0,0 %
Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson			14,2 %	0,0 %	0,0 %
Saint-Sauveur			26,4 %	6,3 %	4,1 %
Wentworth-Nord			ND	ND	ND
<b>MRC de Pierre-De Saurel</b>					
Saint-Aimé			0,0 %	0,0 %	0,0 %
Sainte-Anne-de-Sorel			5,4 %	0,0 %	0,0 %
Sainte-Victoire-de-Sorel			1,9 %	0,0 %	0,0 %
Saint-Joseph-de-Sorel			4,1 %	0,0 %	0,0 %
Saint-Ours			10,9 %	0,0 %	0,0 %
Saint-Robert			9,6 %	0,0 %	0,0 %
Saint-Roch-de-Richelieu			31,1 %	0,0 %	0,0 %
Sorel-Tracy			10,3 %	0,3 %	3,3 %
Yamaska			0,0 %	0,0 %	0,0 %
<b>MRC de la Rivière-du-Nord</b>					
Prévost			26,0 %	26,0 %	1,8 %
Saint-Colomban			34,4 %	23,2 %	0,0 %
Sainte-Sophie			28,8 %	28,1 %	0,0 %
Saint-Hippolyte			27,8 %	25,1 %	0,0 %
Saint-Jérôme		✓	24,1 %	46,7 %	12,8 %
<b>MRC de Rouville</b>					
Marieville			36,7 %	2,0 %	17,5 %
Rougemont			25,0 %	1,9 %	8,8 %
Saint-Césaire			10,1 %	1,9 %	2,5 %
Sainte-Angèle-de-Monnoir			28,3 %	2,2 %	0,0 %
<b>MRC de La Vallée-du-Richelieu</b>					
Saint-Antoine-sur-Richelieu			34,8 %	7,6 %	0,0 %
Saint-Charles-sur-Richelieu			36,0 %	7,9 %	0,0 %
Saint-Denis-sur-Richelieu			17,8 %	10,9 %	0,0 %
Saint-Marc-sur-Richelieu			38,2 %	9,1 %	0,0 %
<b>MRC de Vaudreuil-Soulanges</b>					
Coteau-du-Lac		✓	39,5 %	13,9 %	12,0 %
Les Coteaux		✓	35,7 %	14,8 %	0,0 %
Pointe-Fortune			ND	ND	ND
Rigaud			34,7 %	1,5 %	15,3 %
Rivière-Beaudette			29,0 %	16,0 %	0,0 %
Saint-Clet			46,3 %	2,0 %	0,0 %
Sainte-Justine-de-Newton			17,3 %	0,0 %	0,0 %
Sainte-Marthe			21,9 %	0,0 %	0,0 %
Saint-Polycarpe			23,6 %	11,1 %	6,5 %
Saint-Télesphore			20,8 %	0,0 %	0,0 %
Saint-Zotique		✓	36,5 %	19,7 %	3,1 %
Très-Saint-Rédempteur			41,2 %	0,0 %	0,0 %

Sources : Statistique Canada, Recensement de la population 2011 et Enquête nationale auprès des ménages 2011 (ENM). Traitement : CMM, 2014.

NOTES

A series of horizontal dotted lines for writing notes.



Créée le 1<sup>er</sup> janvier 2001, la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) est un organisme de planification, de coordination et de financement qui regroupe 82 municipalités, dont Montréal, Laval et Longueuil. Elle compte, en 2014, 3,8 millions d'habitants répartis sur une superficie de plus de 4 360 kilomètres carrés.



Communauté métropolitaine  
de Montréal

# Connaissez-vous votre Grand Montréal?



D É C R I R E • C O M P A R E R • C O M P R E N D R E

La Communauté métropolitaine de Montréal  
vous invite à découvrir l'**Observatoire Grand Montréal**

Un outil interactif sur Internet pour mieux connaître  
votre région et ses 82 municipalités.



Communauté métropolitaine  
de Montréal

Observatoire  
Grand Montréal

[www.cmm.qc.ca](http://www.cmm.qc.ca)

Communauté métropolitaine de Montréal  
1002, rue Sherbrooke Ouest, bureau 2400  
Montréal (Québec) H3A 3L6